

2 Les établissements

2.1	Les écoles en 2008-2009	36
2.2	Les classes du premier degré en 2008-2009	38
2.3	Collèges et lycées : évolution par type d'établissement	40
2.4	Collèges et lycées par académie	42
2.5	Collèges et lycées : évolution selon le cycle d'enseignement	44
2.6	Les classes du second degré en 2008-2009	46
2.7	La taille des collèges et des lycées	48
2.8	L'hébergement des élèves dans les établissements du second degré	50
2.9	L'enseignement privé sous contrat et hors contrat	52
2.10	Les technologies de l'information et de la communication dans les écoles et les établissements publics	54
2.11	Les actes de violence grave dans les établissements publics du second degré en 2007-2008	56
2.12	L'absentéisme des élèves du second degré	58
2.13	Les ensembles immobiliers du second degré public	60
2.14	Les réseaux "ambition-réussite"	62
2.15	Les réseaux de réussite scolaire	64
2.16	Les zones urbaines sensibles	66
2.17	Établissements et structures de l'enseignement supérieur	68

Présentation

En France métropolitaine et dans les DOM, l'enseignement du premier degré compte, à la rentrée 2008, un peu moins de 54 900 écoles, contre près de 69 000 en 1980, un peu plus de 64 000 en 1990 et un peu plus de 55 300 en 2007. Entre 2007 et 2008, cette diminution touche aussi bien le secteur public (-0,9 %) que le secteur privé (-0,4 %). Le nombre d'écoles maternelles publiques et privées diminue respectivement de 1,5 % et de 8,9 %. Les écoles maternelles ne représentent que 3,6 % de l'ensemble des écoles privées (33,8 % dans le secteur public). Concernant les écoles élémentaires, dans le secteur public comme dans le secteur privé, on observe une stabilisation (respectivement 0,5 % et 0,1 %) [1].

À la rentrée 2008, dans le secteur public, 5 239 écoles sont à classe unique, soit 10,6 % de l'ensemble. En France métropolitaine et dans les DOM, plus des deux tiers des écoles publiques ont entre une et cinq classes. Dans le secteur public, les écoles maternelles sont souvent plus petites que les écoles élémentaires : ainsi, 81,7 % des écoles maternelles comptent une à cinq classes contre 58 % des écoles élémentaires. De même, seulement 0,7 % des écoles maternelles publiques comptent onze classes ou plus contre 10,4 % des écoles élémentaires publiques en France métropolitaine et dans les DOM.

Dans le secteur privé, on compte seulement 3,6 % d'écoles à classe unique. 47,6 % des écoles privées ont entre une et cinq classes et 18,6 % d'entre elles ont onze classes et plus [2]. La différence public-privé s'explique en partie par le fait que les écoles privées sont beaucoup moins souvent des écoles maternelles.

Source : Sources : MEN-MESR DEPP / Enquête dans les écoles publiques et privées de l'enseignement préélémentaire et élémentaire - 2008-2009.

L'enquête n° 19 n'existe plus depuis la rentrée 2007-2008. Néanmoins, des données concernant les effectifs par département ont pu être collectées à partir de la "Base élèves premier degré", pour les écoles utilisatrices de l'application et, pour les autres, grâce au concours des inspecteurs de circonscription, à l'aide d'une méthode alternative.

→ Pour en savoir plus

Publications

– Notes d'Information, 07.05, 08.01, 09.08.

Définitions

■ **Classe.** Le terme de "classe", dans le premier degré, correspond normalement à un groupe d'élèves scolarisés ensemble au même niveau pendant une année scolaire. Dans l'enseignement élémentaire, la classe s'identifie souvent au "cours" (cours préparatoire, cours élémentaire 1^{re} ou 2^e année, cours moyen 1^{re} ou 2^e année) ; ces classes peuvent être appelées "classes à cours unique". Toutefois, dans certaines écoles, les effectifs sont tels que des élèves de niveaux différents sont regroupés dans une même classe ; on a alors une "classe à plusieurs cours". Certaines écoles ne comportent qu'une seule classe, regroupant aussi plusieurs niveaux ; on parle alors de "classe unique".

■ **Écoles spécialisées.** Le terme "écoles spécialisées" regroupe les quatre types d'écoles suivantes :

- les écoles maternelles spécialisées sont des écoles dans lesquelles existent trois classes spécialisées ou plus (CLAD, classe de perfectionnement et CLIS [voir rubrique "Définitions" en 3.1]) ;
- les écoles de plein air sont des écoles publiques accueillant, pour une durée limitée, des enfants dont l'état de santé rend souhaitable la mise en œuvre de précautions particulières ;
- les écoles autonomes de perfectionnement sont des écoles publiques communales dispensant une formation préprofessionnelle à des enfants présentant des déficiences intellectuelles légères ;
- les écoles de niveau élémentaire spécialisées sont des écoles dans lesquelles existent trois classes spécialisées ou plus (CLAD, classe de perfectionnement et CLIS [voir rubrique "Définitions" en 3.1]).

Les écoles spécialisées sont comptées avec les écoles élémentaires.

■ **Type de classe et type d'école.** Tandis que les écoles maternelles ne comportent que des classes préélémentaires, les écoles élémentaires peuvent accueillir à la fois des classes élémentaires et des classes préélémentaires. Cette coexistence est particulièrement fréquente dans l'enseignement privé. Dans ce cas, ces écoles sont aussi appelées écoles primaires.

[1] Évolution du nombre d'écoles (France métropolitaine + DOM)

	1980 1981	1990 1991	1994 1995	1997 1998	1998 1999	1999 2000	2000 2001 (1)	2001 2002
Public								
Écoles maternelles	15 996	18 829	19 062	18 880	18 773	18 702	...	18 448
Écoles élémentaires	45 664	39 009	36 385	35 457	35 211	34 804	...	34 279
dont à classe unique	11 449	7 667	6 381	6 042	5 883	5 616
Total Public	61 660	57 838	55 447	54 337	53 984	53 506	...	52 727
Privé								
Écoles maternelles	363	419	352	309	286	284	...	245
Écoles élémentaires	6 663	5 966	5 691	5 550	5 495	5 452	...	5 395
dont à classe unique	347	215	199	195	180	170
Total Privé	7 026	6 385	6 043	5 859	5 781	5 736	...	5 640
Total Public + Privé	68 686	64 223	61 490	60 196	59 765	59 242	...	58 367
(suite)		2002 2003	2003 2004	2004 2005	2005 2006	2006 2007	2007 2008	2008 2009
Public								
Écoles maternelles		18 238	17 948	17 703	17 583	17 250	17 000	16 748
Écoles élémentaires		33 981	33 716	33 452	33 085	33 040	32 928	32 750
dont à classe unique		4 503	4 303	4 147	3 950
Total Public		52 219	51 664	51 155	50 668	50 290	49 928	49 498
Privé								
Écoles maternelles		222	199	184	190	160	213	194
Écoles élémentaires		5 348	5 324	5 289	5 300	5 217	5 188	5 183
dont à classe unique		118	138	153
Total Privé		5 570	5 523	5 473	5 490	5 377	5 401	5 377
Total Public + Privé		57 789	57 187	56 628	56 158	55 667	55 329	54 875

(1) Données non disponibles.

[2] Nombre d'écoles selon le nombre de classes et le type d'école en 2008-2009 (France métropolitaine, DOM, France métropolitaine + DOM)

Nombre de classes	France métropolitaine			DOM			France métropolitaine + DOM		
	Écoles maternelles	Écoles élémentaires et spécialisées	Total	Écoles maternelles	Écoles élémentaires et spécialisées	Total	Écoles maternelles	Écoles élémentaires spécialisées	Total
Public									
1	1 274	3 948	5 222	5	12	17	1 279	3 960	5 239
2	2 304	4 402	6 706	14	20	34	2 318	4 422	6 740
3	3 990	3 583	7 573	43	29	72	4 033	3 612	7 645
4	3 386	3 290	6 676	42	39	81	3 428	3 329	6 757
5	2 537	3 637	6 174	55	62	117	2 592	3 699	6 291
6 à 10	2 720	10 086	12 806	209	272	481	2 929	10 358	13 287
11 à 15	79	2 698	2 777	42	255	297	121	2 953	3 074
16 et plus	-	352	352	1	112	113	1	464	465
Total Public	16 290	31 996	48 286	411	801	1 212	16 701	32 797	49 498
Privé									
1	37	149	186	2	4	6	39	153	192
2	32	505	537	1	2	3	33	507	540
3	36	591	627	5	-	5	41	591	632
4	20	610	630	1	2	3	21	612	633
5	16	545	561	-	4	4	16	549	565
6 à 10	32	1 756	1 788	1	25	26	33	1 781	1 814
11 à 15	8	675	683	-	15	15	8	690	698
16 et plus	3	281	284	-	19	19	3	300	303
Total Privé	184	5 112	5 296	10	71	81	194	5 183	5 377

Présentation

Le nombre de classes a connu une légère diminution entre la rentrée 1980 et la rentrée 1999, à un rythme proche de 0,5 % par an, en moyenne, à partir de 1990 [1]. À la rentrée 2008, en France métropolitaine et dans les DOM, on compte près de 282 400 classes, soit une hausse de 0,4 % par rapport à 1999 et de 0,1 % par rapport à 2007. Cette apparente stabilité est due à une baisse des classes préélémentaires et une hausse des classes du CP au CM2.

Dans le secteur public, on dénombre 245 100 classes, soit une augmentation de 0,4 % par rapport à 1999 et quasi nulle par rapport à 2007. Dans le secteur privé, on observe une certaine stabilité par rapport à 2007, soit 37 300 classes.

Les classes préélémentaires représentent 35,2 % des classes dans le secteur public contre 31,7 % dans le secteur privé. Ces classes de préélémentaire appartiennent à près de 87,9 % au secteur public. De même, les classes de l'enseignement public représentent 86,0 % des classes élémentaires [2]. En 2008, la tendance générale de l'évolution du nombre moyen d'élèves par classe, aussi bien dans le secteur public que le secteur privé, est à la stabilité par rapport à la rentrée 2007 [3].

Source : MEN-MESR DEPP/Enquête dans les écoles publiques et privées de l'enseignement préélémentaire et élémentaire - 2008-2009.

L'enquête n° 19 n'existe plus depuis la rentrée 2007-2008. Néanmoins, des données concernant les effectifs par département ont pu être collectées à partir de la "Base élèves premier degré", pour les écoles utilisatrices de l'application et, pour les autres, grâce au concours des inspecteurs de circonscription, à l'aide d'une méthode alternative.

→ Pour en savoir plus

Publications

– Notes d'Information, 07.05, 08.01, 09.08.

Définitions

■ **Classe.** Le terme de "classe", dans le premier degré, correspond normalement à un groupe d'élèves scolarisés ensemble au même niveau pendant une année scolaire. Dans l'enseignement élémentaire, la classe s'identifie souvent au "cours" (cours préparatoire, cours élémentaire 1^{re} ou 2^e année, cours moyen 1^{re} ou 2^e année) ; ces classes peuvent être appelées "classes à cours unique". Toutefois, dans certaines écoles, les effectifs sont tels que des élèves de niveaux différents sont regroupés dans une même classe ; on a alors une "classe à plusieurs cours". Certaines écoles ne comportent qu'une seule classe, regroupant aussi plusieurs niveaux ; on parle alors de "classe unique".

■ **Écoles spécialisées.** Le terme "écoles spécialisées" regroupe les quatre types d'écoles suivantes :

- les écoles maternelles spécialisées sont des écoles dans lesquelles existent trois classes spécialisées ou plus (CLAD, classe de perfectionnement et CLIS [voir rubrique "Définitions" en 3.1]) ;
- les écoles de plein air sont des écoles publiques accueillant, pour une durée limitée des enfants dont l'état de santé rend souhaitable la mise en œuvre de précautions particulières ;
- les écoles autonomes de perfectionnement sont des écoles publiques communales dispensant une formation préprofessionnelle à des enfants présentant des déficiences intellectuelles légères ;
- les écoles de niveau élémentaire spécialisées sont des écoles dans lesquelles existent trois classes spécialisées ou plus (CLAD, classe de perfectionnement et CLIS [voir rubrique "Définitions" en 3.1]).

Les écoles spécialisées sont comptées avec les écoles élémentaires.

■ **Enseignement relevant de l'adaptation scolaire et de la scolarisation des enfants handicapés.** Cela regroupe les effectifs scolarisés en classes d'initiation, d'adaptation et d'intégration scolaire (voir rubrique "Définitions" en 3.1).

■ **Type de classe et type d'école.** Tandis que les écoles maternelles ne comportent que des classes préélémentaires, les écoles élémentaires peuvent accueillir à la fois des classes élémentaires et des classes préélémentaires. Cette coexistence est particulièrement fréquente dans l'enseignement privé. Dans ce cas, ces écoles sont aussi appelées écoles primaires.

[1] Évolution du nombre de classes selon le type d'école (1) (France métropolitaine + DOM)

	1980 1981	1990 1991	1994 1995	1997 1998	1998 1999	1999 2000	2005 2006	2006 2007	2007 2008	2008 2009
Public										
Écoles maternelles	59 758	70 538	71 871	71 128	70 936	71 087	70 808	68 803	67 569	66 457
Écoles élémentaires et spécialisées	194 862	179 177	174 085	173 872	173 985	172 906	173 537	175 667	177 161	178 632
dont classes uniques	11 449	7 667	6 381	6 024	5 883	5 616	4 503	4 303	4 147	3 960
Total Public	254 620	249 715	245 956	245 000	244 921	243 993	244 345	244 470	244 730	245 089
Privé										
Écoles maternelles	1 081	1 380	1 216	1 065	987	973	-	542	889	790
Écoles élémentaires et spécialisées	37 201	37 037	36 616	36 286	36 306	36 202	-	36 625	36 415	36 547
dont classes uniques	347	215	199	195	180	-	-	118	138	153
Total Privé	38 282	38 417	37 832	37 351	37 293	37 175	37 106	37 167	37 304	37 336
Total Public + Privé	292 902	288 132	283 788	282 351	282 214	281 168	281 451	281 637	282 034	282 425

(1) Les classes préélémentaires dans des écoles élémentaires sont comptabilisées dans les lignes "Écoles élémentaires et spécialisées".

[2] Nombre de classes par type de classe (France métropolitaine + DOM)

	2006 2007	2007 2008	2008 2009
Public			
Classes préélémentaires	86 942	86 642	86 184
CP-CM2	152 448	153 030	153 985
ASH	5 080	5 058	4 920
Total Public	244 470	244 730	245 089
Privé			
Classes préélémentaires	11 737	11 853	11 820
CP-CM2	25 080	25 067	25 082
ASH	350	384	435
Total Privé	37 167	37 304	37 336
Public + Privé			
Classes préélémentaires	98 679	98 495	98 004
CP-CM2	177 528	178 097	179 067
ASH	5 430	5 442	5 354
Total Public + Privé	281 637	282 034	282 425

[3] Évolution du nombre moyen d'élèves par classe selon le type de classe (France métropolitaine + DOM)

	1980 1981	1990 1991	1994 1995	1997 1998	1998 1999	1999 2000	2005 2006	2006 2007	2007 2008	2008 2009
Public										
Classes préélémentaires	30,1	27,9	27,1	25,7	25,5	25,5	26,1	25,9	25,8	25,8
CP-CM2	23,6	22,5	22,6	22,5	22,4	22,3	22,5	22,6	22,7	22,6
Privé										
Classes préélémentaires	29,9	27,1	26,6	25,7	25,5	25,9	27,6	27,3	26,9	26,7
CP-CM2	26,2	24,5	24,2	24,1	24,0	23,9	22,8	22,9	23,1	23,0
Public + privé										
Classes préélémentaires	30,1	27,8	27,0	25,7	25,5	25,5	26,3	26,1	25,9	25,9
CP-CM2	23,9	22,8	22,8	22,7	22,6	22,5	22,5	22,6	22,7	22,7

2 Les établissements

Présentation

Le nombre d'établissements du second degré, 11 413 à la rentrée 2008, varie peu depuis dix ans. Dans le secteur public, le nombre de lycées et de collèges croit depuis 1985 alors que le nombre de lycées professionnels diminue. Entre 1960 et 1980, la hausse importante du nombre des collèges publics est due avant tout à la scolarisation massive des jeunes. Par contre, le nombre d'établissements du secteur privé a baissé jusqu'en 2002 puis s'est stabilisé. Ces dernières années, 31 % de l'ensemble des établissements sont du secteur privé ; ce secteur est plus représenté en lycée et LP (40 %) qu'au collège (25 %) [1].

Le nombre global de classes dans les établissements publics et privés a diminué très faiblement à la rentrée 2008 (soit - 1 146). Cette baisse, pour la sixième année consécutive, fait suite à quatre années de légère hausse enregistrée de 1999 à 2002. Dans le secteur public, les classes sont moins nombreuses dans les collèges comme dans les lycées, y compris professionnels, en raison d'une baisse des effectifs dont la cause principale est démographique. À l'inverse, dans le secteur privé, le nombre de classes augmente très légèrement, comme l'année précédente [2].

À la rentrée 2008, le nombre moyen d'élèves par classe diminue dans les lycées professionnels des secteurs public et privé mais reste stable dans les autres types d'établissements. Cet indicateur reste plus élevé dans les lycées et lycées professionnels publics que dans le privé. Il souligne un écart de trois élèves par classe dans les lycées d'enseignement général et de un dans les classes des lycées professionnels. Pour les collèges, au contraire, les classes des établissements privés comptent deux élèves de plus en moyenne que les classes des établissements publics [3].

Définitions

■ **La "classe"**. Le terme "classe" est utilisé pour dénommer et dénombrer les structures pédagogiques dans lesquelles sont inscrits les élèves pour suivre des enseignements de tronc commun. Le chef d'établissement inscrit chacun des élèves dans une classe et une seule.

■ **Nombre moyen d'élèves par classe**. C'est le quotient du nombre d'élèves par le nombre de classes. Sont comptés tous les élèves de l'établissement quelle que soit la formation suivie.

■ **Lycées**. Lycées d'enseignement général et/ou technologique et lycées polyvalents.

■ **LP**. Lycées professionnels.

■ **EREA**. Établissement régional d'enseignement adapté. Créés par le décret n° 54-46 du 4 janvier 1954, les EREA reçoivent les élèves qui ne peuvent fréquenter utilement les classes normales d'enseignement général ou professionnel. Le décret du 30 août 1985 relatif à l'organisation administrative et financière des établissements publics locaux d'enseignement (lycées, collèges et établissements d'éducation spécialisée) en fait des établissements du second degré. Voir en 4.21.

Source : Système d'information SCOLARITÉ et enquête n° 16 auprès des établissements privés hors contrat.

→ Pour en savoir plus

Publications

– Note d'Information, 90.37.

[1] Évolution du nombre d'établissements du second degré (France métropolitaine + DOM)

	1960 1961 (1)	1970 1971	1980 1981	1990 1991	2000 2001	2001 2002	2002 2003	2003 2004	2004 2005	2005 2006	2006 2007	2007 2008	2008 2009
Public													
Collèges	3 372	4 143	4 891	5 019	5 128	5 139	5 168	5 183	5 200	5 220	5 238	5 247	5 260
LP	906	1 150	1 353	1 362	1 108	1 096	1 083	1 072	1 061	1 050	1 043	1 027	1 012
Lycées	1 203	1 171	1 134	1 294	1 513	1 527	1 531	1 538	1 545	1 551	1 554	1 563	1 567
EREA	nd	nd	nd	82	80	80	80	80	80	80	80	80	80
Total Public	5 481	6 464	7 378	7 757	7 829	7 842	7 862	7 873	7 886	7 901	7 915	7 917	7 919
Privé													
Collèges	1 810	1 294	1 757	1 814	1 808	1 802	1 803	1 804	1 788	1 790	1 773	1 778	1 771
LP	1 300	1 642	978	809	647	650	647	644	641	658	653	660	660
Lycées	1 899	1 676	1 194	1 290	1 102	1 094	1 077	1 082	1 069	1 074	1 069	1 063	1 063
Total Privé	5 009	4 612	3 929	3 913	3 557	3 546	3 527	3 530	3 498	3 522	3 495	3 501	3 494
Total Public + Privé	10 490	11 076	11 307	11 670	11 386	11 388	11 389	11 403	11 384	11 423	11 410	11 418	11 413

(1) Données France métropolitaine, hors DOM.

[2] Évolution du nombre de classes par type d'établissement (France métropolitaine + DOM)

	1997 1998	1998 1999	1999 2000	2000 2001	2001 2002	2002 2003	2003 2004	2004 2005	2005 2006	2006 2007	2007 2008	2008 2009
Public												
Collèges	114 824	114 547	114 938	115 614	115 426	115 226	113 901	111 972	109 628	107 985	107 177	106 530
LP	23 768	23 601	23 371	23 011	22 896	22 886	22 766	22 515	22 422	22 660	22 580	22 461
Lycées	54 688	54 961	55 709	55 989	56 647	57 197	57 271	57 116	56 999	56 827	56 524	55 878
EREA	1 259	1 198	1 191	1 149	1 121	1 056	1 059	1 047	980	974	967	946
Total Public	194 539	194 307	195 209	195 763	196 090	196 365	194 997	192 650	190 029	188 446	187 248	185 815
Privé												
Collèges	25 947	25 945	25 889	26 033	26 106	26 212	26 205	26 164	26 019	25 867	25 854	25 901
LP	6 290	6 267	6 364	6 427	6 486	6 516	6 440	6 421	6 361	6 100	6 344	6 422
Lycées	17 503	17 531	17 672	17 479	17 523	17 565	17 592	17 700	17 628	17 773	17 999	18 161
Total Privé	49 740	49 743	49 925	49 939	50 115	50 293	50 237	50 285	50 008	49 740	50 197	50 484
Total Public + Privé	244 279	244 050	245 134	245 702	246 205	246 658	245 234	242 935	240 037	238 186	237 445	236 299

[3] Évolution du nombre moyen d'élèves par classe selon le type d'établissement (France métropolitaine + DOM)

	1997 1998	1998 1999	1999 2000	2000 2001	2001 2002	2002 2003	2003 2004	2004 2005	2005 2006	2006 2007	2007 2008	2008 2009
Public												
Collèges	23,5	23,5	23,5	23,3	23,3	23,2	23,3	23,3	23,3	23,3	23,3	23,4
LP	22,0	21,7	21,1	20,2	19,9	19,8	19,9	20,1	20,1	19,7	19,4	19,0
Lycées	28,3	28,2	27,7	27,4	27,2	27,1	27,1	27,3	27,3	27,0	26,9	26,8
EREA	9,5	9,8	9,7	9,7	9,8	10,2	10,2	10,5	11,1	11,0	11,1	11,1
Privé												
Collèges	24,8	24,8	24,9	24,9	24,9	24,9	24,9	24,9	24,8	24,8	25,1	25,1
LP	20,5	20,0	19,2	18,7	18,3	18,3	18,6	18,6	18,9	19,0	18,4	17,8
Lycées	24,8	24,4	24,0	23,6	23,5	23,5	23,5	23,6	23,8	23,8	23,6	23,5
Public + Privé												
Collèges	23,8	23,8	23,7	23,6	23,6	23,5	23,6	23,6	23,6	23,6	23,6	23,8
LP	21,7	21,3	20,7	19,8	19,6	19,4	19,6	19,8	19,9	19,6	19,2	18,8
Lycées	27,5	27,3	26,8	26,5	26,3	26,2	26,3	26,4	26,5	26,3	26,1	26,0
EREA	9,5	9,8	9,7	9,7	9,8	10,2	10,2	10,5	11,1	11,0	11,1	11,1

2 Les établissements

Présentation

En France métropolitaine et dans les DOM, le nombre d'établissements du second degré est de 11 413 à la rentrée 2008, dont 340 dans les DOM (3 %). Les différences relevées entre académies sont le reflet conjugué de la démographie et de la taille des établissements. Cinq académies de France métropolitaine totalisent à elles seules 30 % des établissements. Il s'agit de Versailles, Lille, Créteil, Nantes et Rennes [1].

Six établissements sur dix sont des collèges. Pour la Guyane, Clermont-Ferrand et Dijon, leur part est supérieure à 67 %. En revanche, Paris et Aix-Marseille ont proportionnellement moins de collèges (respectivement 45 % et 55 %) en raison d'une offre de lycées privés plus importante [2].

Les lycées d'enseignement général et technologique sont plus nombreux que les lycées professionnels mais les différences entre académies sont très fortes. Il y a presque parité dans cinq académies (Aix-Marseille, Amiens, Bordeaux, Lyon, Nancy-Metz), voire un nombre de LEGT inférieur à celui des lycées professionnels à Besançon. Par contre, ils sont deux fois plus nombreux pour six académies (Corse, Dijon, Nice, Strasbourg, Guyane et La Réunion) et même trois fois plus dans les académies d'Île-de-France [3].

80 établissements régionaux d'enseignement adapté (EREA) couvrent l'ensemble des académies métropolitaines, l'académie de Nice exceptée. Les académies de Versailles et Lille disposent chacune de plus de cinq établissements.

En France métropolitaine, trois établissements du second degré sur dix relèvent du secteur privé. Leur poids atteint 45 % des établissements dans les académies de Nantes, Paris et Rennes. La part des collèges dans l'ensemble des établissements est nettement plus élevée dans le secteur public que dans le secteur privé (66 % contre 51 %). L'offre des lycées d'enseignement général et technologique, en comparaison de celle des lycées professionnels, est un peu plus importante dans le secteur privé.

Définitions

■ **LEGT.** Lycées d'enseignement général et/ou technologique et lycées polyvalents.

■ **LP.** Lycées professionnels.

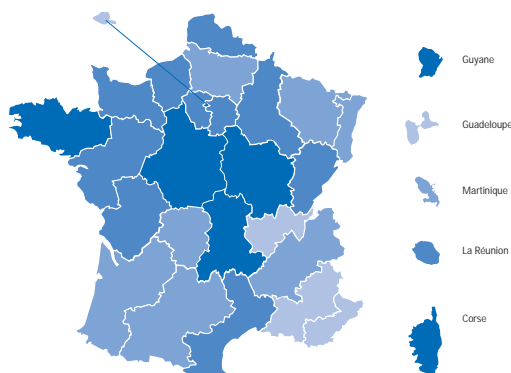
■ **EREA.** Établissement régional d'enseignement adapté. Créés par le décret n° 54-46 du 4 janvier 1954, les EREA reçoivent les élèves qui ne peuvent fréquenter utilement les classes normales d'enseignement général ou professionnel. Le décret du 30 août 1985 relatif à l'organisation administrative et financière des établissements publics locaux d'enseignement (lycées, collèges et établissements d'éducation spécialisée) en fait des établissements du second degré. Voir en 4.21.

Source : Système d'information SCOLARITÉ et enquête n° 16 auprès des établissements privés hors contrat.

[1] Nombre d'établissements du second degré par académie en 2008 (France métropolitaine + DOM, Public + Privé)

Académies	Public					Privé				Public + Privé
	Collèges	LP	LEGT	EREA	Total	Collèges	LP	LEGT	Total	
Aix-Marseille	208	47	59	3	317	75	60	63	198	515
Amiens	173	44	44	2	263	43	24	27	94	357
Besançon	115	26	29	2	172	38	17	9	64	236
Bordeaux	252	61	70	5	388	95	44	45	184	572
Caen	151	23	42	3	219	54	23	27	104	323
Clermont-Ferrand	141	25	30	3	199	61	12	26	99	298
Corse	29	4	9	1	43	2		2	4	47
Créteil	349	39	129	3	520	73	16	48	137	657
Dijon	162	18	43	3	226	28	8	21	57	283
Grenoble	244	44	81	4	373	88	46	61	195	568
Lille	328	99	86	6	519	122	21	62	205	724
Limoges	77	19	23	1	120	11	7	8	26	146
Lyon	208	54	68	3	333	102	56	59	217	550
Montpellier	201	29	50	2	282	67	30	32	129	411
Nancy-Metz	233	54	60	4	351	45	33	41	119	470
Nantes	242	45	66	4	357	171	44	81	296	653
Nice	141	21	39		201	40	19	41	100	301
Orléans-Tours	234	41	50	3	328	58	21	31	110	438
Paris	111	31	73	4	219	67	20	92	179	398
Poitiers	160	34	41	4	239	47	10	21	78	317
Reims	132	30	38	2	202	31	10	18	59	261
Rennes	212	40	59	5	316	174	32	61	267	583
Rouen	167	29	48	2	246	35	13	23	71	317
Strasbourg	145	17	53	1	216	31	17	24	72	288
Toulouse	234	55	70	3	362	84	40	46	170	532
Versailles	421	50	145	7	623	106	22	77	205	828
France métropolitaine	5 070	979	1 505	80	7 634	1 748	645	1 046	3 439	11 073
Guadeloupe	43	7	15	-	65	9	11	7	27	92
Guyane	28	3	6	-	37	3	-	2	5	42
Martinique	43	10	13	-	66	6	2	6	14	80
La Réunion	76	13	28	-	117	5	2	2	9	126
DOM	190	33	62	-	285	23	15	17	55	340
France métropolitaine + DOM	5 260	1 012	1 567	80	7 919	1 771	660	1 063	3 494	11 413

[2] Part des collèges dans les établissements du second degré en 2008

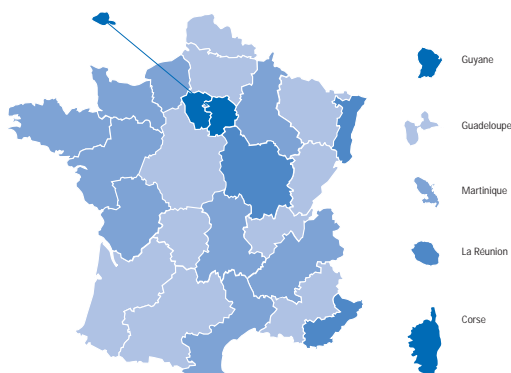


nombre de collèges / nombre d'établissements %

- 65,9 - 73,8 (6)
- 62,1 - 65,8 (11)
- 58,4 - 62,0 (9)
- 44,7 - 58,3 (4)

En France métropolitaine et DOM : 61,6

[3] Représentation des LEGT par rapport aux LP en 2008



nombre de LEGT par rapport aux LP

- 2,66 - 3,24 (5)
- 2 - 2,65 (4)
- 1,38 - 1,99 (10)
- 0,88 - 1,37 (11)

En France métropolitaine et DOM : 1,57

Présentation

La quasi-totalité des collégiens du secteur public et du secteur privé suit un enseignement de premier cycle. L'enseignement adapté n'est pratiquement pas dispensé dans le secteur privé. Une petite partie des élèves de lycée professionnel reçoit un enseignement de premier cycle, principalement en classe de troisième générale : 4 % dans le secteur public et 7,2 % dans le secteur privé. Les trois quarts des élèves de lycée sont scolarisés dans les classes de second cycle général et technologique. Une partie des autres suit un enseignement professionnel (9,7 % dans le secteur public et 12,1 % dans le secteur privé) ce qui révèle l'existence de lycées polyvalents. Les enseignements post-baccalauréat (STS ou CPGE) dispensés dans ces mêmes établissements concernent un élève sur sept dans le secteur public et un sur huit dans le secteur privé [1].

Depuis 1995, le nombre de classes diminue régulièrement dans le premier cycle du secteur public, accompagnant la baisse démographique des effectifs de collèges. À partir de 2003, les classes dans le second cycle général et technologique décroissent à leur tour. Dans le secteur privé, le nombre de classes du second cycle général est relativement stable depuis 2000, tandis que dans le premier cycle, il ne varie pas depuis trois ans. Par ailleurs, dans le second cycle professionnel le nombre de classes augmente doucement, dans le secteur public comme dans le secteur privé [2].

Le nombre moyen d'élèves par classe présente une relative stabilité depuis une dizaine d'années. C'est entre 1990-1995 que l'effectif moyen dans les classes du second cycle général et technologique est le plus élevé. Dans le second cycle professionnel, les élèves sont de moins en moins nombreux dans les classes [3].

Source : Système d'information SCOLARITÉ et enquête n° 16 auprès des établissements privés hors contrat.

→ Pour en savoir plus

Publications

– Notes d'Information, 90.37, 01.01.

Définitions

■ **La "classe"**. Le terme "classe" est utilisé pour dénommer et dénombrer les structures pédagogiques dans lesquelles sont inscrits les élèves pour suivre des enseignements de tronc commun. Le chef d'établissement inscrit chacun des élèves dans une classe et une seule.

■ **Nombre moyen d'élèves par classe selon le cycle d'enseignement**. C'est le rapport du nombre d'élèves sur le nombre de classes dans un cycle d'enseignement.

■ **Lycées**. Lycées d'enseignement général ou technologique et lycées polyvalents.

■ **LP**. Lycées d'enseignement professionnel.

■ **STS**. Sections de techniciens supérieurs.

■ **CPGE**. Classes préparatoires aux grandes écoles.

■ **CLIPA**. Classes d'initiation préprofessionnelle par alternance.

■ **CPA**. Classes préparatoires à l'apprentissage.

■ **DIMA**. Dispositif d'initiation aux métiers en alternance.

■ **Enseignement adapté**. Il est assuré dans les sections d'enseignement professionnel adapté (SEGPA) qui ont succédé aux Sections d'éducation spécialisée (SES). Voir en 4.21.

■ **EREA**. Établissements régionaux d'enseignement adapté. Créés par le décret n° 54-46 du 4 janvier 1954, ils reçoivent les élèves qui ne peuvent fréquenter utilement les classes normales d'enseignement général ou professionnel. Le décret du 30 août 1985 relatif à l'organisation administrative et financière des établissements publics locaux d'enseignement (lycées, collèges et établissements d'éducation spécialisée) en fait des établissements du second degré susceptibles de dispenser l'ensemble des formations du 1^{er} cycle aux classes post-bac. Voir en 4.21.

[1] Répartition des élèves par type d'établissement et par cycle d'enseignement en 2008-2009 (y compris post-bac) (%) (France métropolitaine + DOM)

	Premier cycle	Enseignement adapté (SEGPA)	Second cycle professionnel (1)	Second cycle général et technologique		Ensemble	Nombre total d'élèves	dont élèves du second degré
				STS/ CPGE				
Public								
Collèges	96,3	3,7	0,0	0,0	0,0	100	2 496 216	2 496 216
LP	4,0	0,0	94,0	1,3	0,6	100	427 190	424 500
Lycées	0,3	0,0	9,7	75,4	14,6	100	1 499 553	1 280 479
EREA	8,6	48,7	40,7	1,6	0,4	100	10 523	10 482
Total Public	54,7	2,2	12,4	25,7	5,0	100	4 433 482	4 211 677
Privé								
Collèges	99,0	0,6	0,1	0,3	0,1	100	650 095	649 718
LP	7,2	0,1	87,6	0,5	4,6	100	114 550	109 232
Lycées	2,5	0,1	12,1	72,0	13,3	100	425 822	369 092
Total Privé	55,6	0,3	12,8	26,0	5,2	100	1 190 467	1 128 042

(1) Y compris les préparations diverses et formations complémentaires de niveaux IV et V.

Lecture - 96,3 % des effectifs des collèges publics sont scolarisés en premier cycle. 54,7 % des effectifs du secteur public sont en premier cycle.

[2] Évolution du nombre de classes par cycle d'enseignement

	France métropolitaine				France métropolitaine + DOM							
	1970 1971	1980 1981	1990 1991	1995 1996	1995 1996	2002 2003	2003 2004	2004 2005	2005 2006	2006 2007	2007 2008	2008 2009
Public (1)												
Premier cycle (2)	85 534	108 080	102 100	105 692	110 601	108 652	107 392	105 570	103 308	101 848	101 262	100 771
SES/SEGPA	nd	nd	nd	nd	9 245	8 360	8 178	8 013	7 822	7 692	7 499	7 321
Second cycle professionnel	20 003	24 702	23 157	24 822	26 479	28 256	28 349	28 308	28 308	28 608	28 719	28 927
Second cycle général et technologique	22 839	29 792	40 139	39 558	40 981	42 417	42 340	42 027	41 850	41 527	40 960	40 000
Total Public	128 376	162 574	165 396	170 072	187 306	187 685	186 259	183 918	181 288	179 674	178 439	177 019
Privé												
Premier cycle (2)	20 399	25 250	26 691	27 045	27 379	27 105	27 003	26 888	26 647	26 456	26 465	26 464
SES/SEGPA	nd	nd	nd	nd	227	279	280	288	292	295	298	301
Second cycle professionnel	8 199	8 202	7 574	7 010	7 121	7 993	7 983	8 084	8 038	8 036	8 169	8 301
Second cycle général et technologique	7 801	10 892	12 764	12 382	12 517	12 328	12 370	12 414	12 364	12 377	12 434	12 470
Total Privé	36 399	44 344	47 029	46 437	47 244	47 705	47 636	47 674	47 341	47 163	47 366	47 536
Total Public + Privé	164 775	206 918	212 425	216 509	234 550	235 390	233 895	231 592	228 629	226 837	225 805	224 555

(1) Y compris EREA à partir de 1995. (2) Y compris DIMA, CPA, CLIPA. nd : non disponible.

[3] Évolution du nombre moyen d'élèves par classe, selon le cycle (France métropolitaine + DOM)

	France métropolitaine			France métropolitaine + DOM								
	1970 1971	1980 1981	1990 1991	1995 1996	1995 1996	2002 2003	2003 2004	2004 2005	2005 2006	2006 2007	2007 2008	2008 2009
Public (1)												
Premier cycle (2)	26,4	23,4	24,3	24,5	24,5	23,9	24,0	23,9	24,0	24,0	23,9	24,1
SES/SEGPA	nd	nd	nd	nd	nd	13,1	13,3	13,4	13,5	13,3	13,3	13,3
Second cycle professionnel	24,0	24,4	23,1	21,8	21,9	19,6	19,7	20,0	20,1	19,7	19,4	19,0
Second cycle général et technologique	28,1	28,5	31	29,5	29,5	28,5	28,5	28,7	28,8	28,5	28,3	28,4
Privé												
Premier cycle (2)	25,1	24,0	24,3	24,7	24,7	24,8	24,8	24,8	24,7	24,8	25,0	25,0
SES/SEGPA	nd	nd	nd	nd	nd	14	13,9	13,9	13,9	13,5	13,5	13,4
Second cycle professionnel	20,7	20,8	21,4	21,2	21,2	18,6	18,9	18,9	19,2	19,1	18,8	18,3
Second cycle général et technologique	25,0	23,2	25,6	25,5	25,5	24,5	24,6	24,8	25,0	24,9	24,9	24,8
Public + Privé												
Premier cycle (2)	26,2	23,5	24,3	24,6	24,6	24,1	24,1	24,1	24,2	24,2	24,2	24,3
SES/SEGPA	nd	nd	nd	nd	nd	13,2	13,3	13,4	13,5	13,4	13,3	13,3
Second cycle professionnel	23,1	23,5	22,7	21,6	21,7	19,4	19,6	19,7	19,9	19,6	19,3	18,9
Second cycle général et technologique	27,7	27,1	29,7	28,5	28,5	27,6	27,6	27,8	27,9	27,7	27,5	27,6

(1) Y compris EREA à partir de 1995. (2) Y compris DIMA, CPA, CLIPA ; non compris SES/SEGPA, classes-ateliers des collèges. nd : non disponible.

Présentation

Dans l'ensemble du premier cycle, la taille moyenne des classes dans les établissements publics et privés est de 23,7 élèves. 5,7 % d'entre elles accueillent au moins 30 élèves. Les classes de SEGPA et UPI, CPA, de par leurs fonctions spécifiques d'encadrement, sont peu chargées avec moins de 15 élèves en moyenne. Ces classes exceptées, c'est en début et en fin d'enseignement de collège que le nombre d'élèves par classe est légèrement plus faible avec 24 élèves environ. En effet, près d'une classe sur deux regroupe moins de 25 élèves en sixième et troisième [1].

Dans l'enseignement professionnel, la taille moyenne des classes est plus faible qu'en collège (18,9 élèves par division). La taille des classes est plus élevée dans le domaine des services que dans celui de l'industrie. La différence de quatre élèves observée dans ces deux catégories de spécialités se retrouve à chaque niveau de formation. C'est dans les CAP que le nombre moyen d'élèves par classe est le plus faible avec 14,7 élèves. Plus d'une classe sur deux compte moins de 15 élèves. À l'opposé, les classes de BEP présentent les effectifs les plus élevés des formations professionnelles. Une classe sur sept accueille au moins trente élèves.

Avec 27,6 élèves, la taille des classes dans le second cycle général et technologique est la plus élevée des trois cycles d'enseignement. La classe de seconde de détermination reste la plus chargée, avec 30,6 élèves. Près d'une classe sur cinq scolarise plus de 34 élèves. Concernant le cycle terminal, les effectifs par classe sont de 26 élèves. Un écart de deux élèves est cependant observé en faveur des classes d'enseignement technologique par rapport à celles d'enseignement général, plus chargées.

Ces indicateurs de taille sont assez différents selon le secteur d'enseignement avec une plus grande diversité de situations dans le secteur privé [2]. Dans les établissements privés, pour le premier cycle, le nombre moyen d'élèves par classe est légèrement plus élevé que dans le secteur public (respectivement 24,9 et 23,3 élèves). Cette différence s'explique par l'importance relative des classes d'au moins 30 élèves dans le secteur privé. Les valeurs caractérisant le second cycle professionnel sont très proches entre les deux secteurs, malgré une plus forte concentration de classes autour de 20-24 élèves dans le secteur public. Enfin, dans le second cycle général et technologique, cycle le plus chargé, l'écart est de 3 élèves en faveur des établissements privés. En effet, une classe sur sept accueille moins de 15 élèves dans le Privé. À l'opposé, dans le secteur public, plus d'une classe sur deux scolarise au moins 30 élèves.

Source : Système d'information SCOLARITÉ et enquête n° 16 auprès des établissements hors contrat.

Définitions

- **La "classe"**. Le terme "classe" est utilisé pour dénommer et dénombrer les structures pédagogiques dans lesquelles sont inscrits les élèves pour suivre les enseignements de tronc commun définis dans le programme. Le chef d'établissement inscrit chacun des élèves dans une classe et une seule.
- **BEP**. Brevet d'études professionnelles.
- **BMA**. Brevet des métiers d'art.
- **CAP**. Certificat d'aptitude professionnelle.
- **CPA**. Classe préparatoire à l'apprentissage.
- **CLIPA**. Classe d'initiation préprofessionnelle par alternance.
- **DIMA**. Diplôme d'initiation aux métiers en alternance.
- **MC**. Mention complémentaire (aux BEP ou CAP).
- **UPI**. Unité pédagogique d'intégration.
- **SEGPA**. Section d'enseignement général et professionnel adapté.

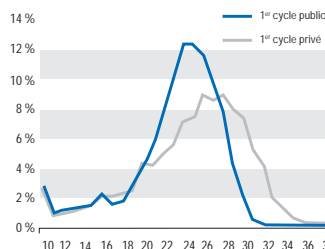
[1] Répartition des classes selon leur taille et leur nombre moyen d'élèves en 2008-2009 (%) (France métropolitaine + DOM, Public + Privé, y compris EREA)

		Moins de 15 élèves	15 à 19 élèves	20 à 24 élèves	25 à 29 élèves	30 à 34 élèves	35 à 39 élèves	40 élèves et plus	Total	Nbre de classes	Nbre moyen d'élèves par classes
Sixième		1,8	6,2	39,8	46,2	5,9	0,1	0,0	100,0	32 428	24,4
Cinquième		1,0	5,2	36,6	51,2	5,9	0,1	0,0	100,0	31 127	24,8
Quatrième (1)		1,4	6,8	36,0	48,6	7,0	0,1	0,0	100,0	31 021	24,7
Troisième (2)		2,6	9,6	39,1	43,2	5,3	0,1	0,0	100,0	31 118	24,0
Total 6^e à 3^e		1,7	6,9	37,9	47,3	6,0	0,1	0,0	100,0	125 694	24,5
UPI, CPA, CLIPA, DIMA		90,5	2,7	3,2	3,2	0,5	0,0	0,0	100,0	1 541	9,6
Total 1^{er} cycle (hors SEGPA)		2,8	6,9	37,5	46,8	6,0	0,1	0,0	100,0	127 235	24,3
SEGPA		57,4	41,7	0,8	0,1	0,1	0,0	0,0	100,0	7 622	13,3
Total 1^{er} cycle (y compris SEGPA)		5,8	8,9	35,4	44,1	5,6	0,1	0,0	100,0	134 857	23,7
	Public	6,0	8,8	38,0	44,9	2,3	0,0	0,0	100,0	108 092	23,3
	Privé	5,4	9,3	24,8	40,9	18,9	0,6	0,1	100,0	26 765	24,9
CAP	Production	70,1	15,0	10,9	2,9	1,0	0,1	0,0	100,0	3 756	12,9
	Services	47,5	20,6	16,0	8,6	5,1	1,2	1,0	100,0	3 265	16,7
	Ensemble	59,6	17,6	13,2	5,6	2,9	0,6	0,5	100,0	7 021	14,7
BEP	Production	25,4	22,0	35,9	12,5	4,1	0,1	0,0	100,0	7 316	19,2
	Services	12,2	14,4	30,8	20,2	19,6	2,7	0,2	100,0	8 092	23,3
	Ensemble	18,5	18,0	33,2	16,5	12,2	1,5	0,1	100,0	15 408	21,4
Bac pro et BMA	Production	44,2	21,5	24,0	7,9	2,2	0,1	0,0	100,0	6 140	16,3
	Services	24,3	21,3	24,9	16,7	11,4	1,3	0,1	100,0	7 974	20,3
	Ensemble	33,0	21,4	24,5	12,9	7,4	0,8	0,1	100,0	14 114	18,5
Total 2nd cycle professionnel (3)	Production	42,5	20,1	25,9	8,7	2,7	0,1	0,0	100,0	17 426	16,7
	Services	23,9	18,5	25,5	16,5	13,5	1,8	0,4	100,0	19 801	20,8
	Pu + Pr	32,6	19,2	25,7	12,8	8,4	1,0	0,2	100,0	37 228	18,9
	Public	31,1	19,1	28,2	12,9	8,0	0,7	0,0	100,0	28 927	19,0
	Privé	38,0	19,8	16,9	12,6	9,7	2,3	0,8	100,0	8 301	18,3
Seconde		1,5	2,3	8,4	16,8	51,4	19,3	0,2	100,0	16 234	30,6
Première	Générale	6,0	7,8	22,4	15,7	34,5	13,3	0,4	100,0	11 816	27,2
	Technologique	10,0	12,6	24,7	21,1	25,9	5,6	0,2	100,0	6 184	24,8
	Ensemble	7,4	9,4	23,2	17,5	31,5	10,7	0,3	100,0	18 000	26,4
Terminale	Générale	5,9	7,5	23,0	17,9	33,6	11,9	0,2	100,0	11 733	27,0
	Technologique	10,6	14,6	24,5	21,6	23,2	5,3	0,2	100,0	6 503	24,3
	Ensemble	7,6	10,0	23,5	19,2	29,9	9,6	0,2	100,0	18 236	26,0
Total 2nd cycle général et technologique (GT)	Pu + Pr	5,6	7,4	18,7	17,9	37,1	12,9	0,2	100,0	52 470	27,6
	Public	2,9	6,2	18,9	17,4	40,4	14,1	0,0	100,0	40 000	28,4
	Privé	14,3	11,2	18,2	19,5	26,6	9,3	0,9	100,0	12 470	24,8

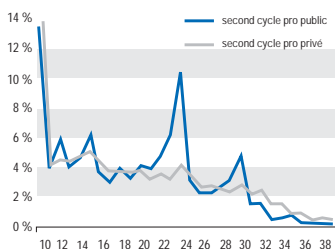
(1) Y compris quatrième d'aide et de soutien. (2) Y compris troisième d'insertion. (3) Y compris les formations complémentaires de niveaux IV et V et les préparations diverses pré-bac.

[2] Répartition des classes des trois cycles d'enseignement en 2008 selon la taille détaillée (France métropolitaine + DOM, Public + Privé, y compris EREA)

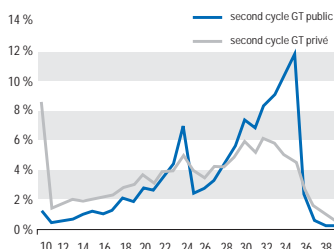
Premier cycle



Second cycle professionnel



Second cycle GT



Lecture : 12,1% des classes de premier cycle dans les établissements publics accueillent exactement 24 élèves (respectivement 6,8% dans l'enseignement privé).

Présentation

Les établissements scolaires de France métropolitaine et des DOM sont de tailles extrêmement variées, et leur répartition suivant le nombre d'élèves accueillis est très différente selon le secteur d'enseignement et le type d'établissement. La taille moyenne des établissements publics est toujours supérieure à celle du secteur privé, quel que soit le type d'établissement. C'est dans les collèges que l'écart entre les deux secteurs est le moins étendu.

L'effectif moyen des collèges atteint 475 élèves dans le secteur public et 367 dans le secteur privé [1]. L'accueil des élèves de SEGPA, plus spécifique au secteur public, n'explique qu'une faible partie de cette différence. Le secteur privé présente des petites unités d'enseignement ; un peu plus d'un collège privé sur dix a moins de 100 élèves alors qu'on ne compte que quelques établissements de cette taille dans le secteur public. De même, trois collèges privés sur quatre scolarisent moins de 500 élèves ; c'est le cas d'un peu plus de la moitié des collèges publics.

Les lycées professionnels montrent des différences de taille moyenne par secteur plus marquées que dans les collèges avec 422 élèves pour les établissements publics et 174 élèves pour le secteur privé [2]. Quatre lycées professionnels privés sur dix scolarisent moins de 100 élèves. Plus les tailles de ces lycées sont grandes, plus ces établissements sont rares. Dans le secteur public, la distribution des établissements est assez centrée autour du regroupement "200 à 500 élèves" qui concerne 60 % d'entre eux.

L'effectif moyen des lycées d'enseignement général et technologique est de 957 élèves pour le secteur public et de 401 élèves pour le secteur privé [3]. La part des élèves des classes post-bac, comparable entre les deux secteurs, ne joue pas sur cet écart. Là aussi, la distribution des lycées privés est plus concentrée sur les petites tailles. Plus des trois quarts des lycées privés scolarisent moins de 600 élèves et près d'un établissement sur deux accueille moins de 300 élèves. Dans le secteur public, les établissements sont plus grands ; 40 % des lycées publics ont une taille comprise entre "900 et 1 500 élèves" et un établissement sur neuf accueille au moins 1 500 élèves.

Définitions

■ **Taille des établissements scolaires.** Elle prend en compte l'intégralité des élèves scolarisés dans l'établissement (y compris l'enseignement adapté [voir 4.19] et l'enseignement post-baccalauréat) ou dans les annexes qui peuvent lui être rattachées.

■ **SEGPA.** Section d'enseignement général et professionnel adapté.

Source : Système d'information SCOLARITÉ et enquête n° 16 auprès des établissements privés hors contrat.

La taille des collèges et des lycées

[1] Répartition des collèges et des collégiens selon la taille de l'établissement en 2008-2009 (France métropolitaine + DOM, Public, Privé)

	Public				Privé			
	Établissements		Élèves		Établissements		Élèves	
	Nombres	%	Effectifs	%	Nombres	%	Effectifs	%
Moins de 100 élèves	59	1,1	4 702	0,2	210	11,9	12 353	1,9
De 100 à 199 élèves	299	5,7	48 080	1,9	329	18,6	50 165	7,7
De 200 à 299 élèves	612	11,6	154 783	6,2	306	17,3	75 755	11,7
De 300 à 399 élèves	901	17,1	317 773	12,7	260	14,7	90 804	14,0
De 400 à 499 élèves	1 098	20,9	493 551	19,8	211	11,9	94 318	14,5
De 500 à 599 élèves	1 029	19,6	562 286	22,5	150	8,5	81 709	12,6
De 600 à 699 élèves	638	12,1	411 194	16,5	113	6,4	72 342	11,1
De 700 à 799 élèves	370	7	275 004	11,0	73	4,1	54 322	8,4
De 800 à 899 élèves	156	3	130 923	5,2	48	2,7	40 503	6,2
900 élèves et plus	98	1,9	97 920	3,9	71	4,0	77 824	12,0
Total	5 260	100,0	2 496 216	100,0	1 771	100,0	650 095	100,0
Taille moyenne de l'établissement	475 élèves				367 élèves			

Lecture - 19,6 % des collèges publics ont une taille comprise entre 500 et 599 élèves. 22,5 % des collégiens du secteur public sont scolarisés dans un établissement comptant entre 500 et 599 élèves.

[2] Répartition des lycées professionnels et des lycéens professionnels selon la taille de l'établissement en 2008-2009 (France métropolitaine + DOM, Public, Privé)

	Public				Privé			
	Établissements		Élèves		Établissements		Élèves	
	Nombres	%	Effectifs	%	Nombres	%	Effectifs	%
Moins de 100 élèves	6	0,6	444	0,1	281	42,6	14 259	12,4
De 100 à 199 élèves	96	9,5	15 458	3,6	152	23,0	22 730	19,8
De 200 à 299 élèves	190	18,8	48 325	11,3	106	16,1	26 327	23
De 300 à 399 élèves	237	23,4	82 949	19,4	65	9,8	22 505	19,6
De 400 à 499 élèves	188	18,6	84 149	19,7	29	4,4	12 640	11
De 500 à 599 élèves	131	12,9	71 074	16,6	15	2,3	8 065	7
De 600 à 699 élèves	74	7,3	47 525	11,1	8	1,2	5 059	4,4
De 700 à 799 élèves	44	4,3	32 801	7,7	4	0,6	2 965	2,6
De 800 à 899 élèves	19	1,9	16 225	3,8	-	-	-	-
900 élèves et plus	27	2,7	28 240	6,6	-	-	-	-
Total	1 012	100,0	427 190	100,0	660	100,0	114 550	100,0
Taille moyenne de l'établissement	422 élèves				174 élèves			

[3] Répartition des lycées d'enseignement général et technologique et des lycéens selon la taille de l'établissement en 2008-2009 (France métropolitaine + DOM, Public, Privé)

	Public				Privé			
	Établissements		Élèves		Établissements		Élèves	
	Nombres	%	Effectifs	%	Nombres	%	Effectifs	%
Moins de 100 élèves	4	0,3	267	0,0	169	15,9	8 734	2,1
De 100 à 199 élèves	12	0,8	1 973	0,1	194	18,3	28 730	6,7
De 200 à 299 élèves	37	2,4	9 805	0,7	151	14,2	36 985	8,7
De 300 à 399 élèves	71	4,5	25 082	1,7	134	12,6	46 439	10,9
De 400 à 499 élèves	105	6,7	46 903	3,1	101	9,5	45 159	10,6
De 500 à 599 élèves	125	8	68 471	4,6	82	7,7	44 937	10,6
De 600 à 699 élèves	121	7,7	79 226	5,3	61	5,7	39 624	9,3
De 700 à 799 élèves	149	9,5	112 109	7,5	43	4	31 944	7,5
De 800 à 899 élèves	143	9,1	121 730	8,1	33	3,1	28 030	6,6
De 900 à 1 199 élèves	393	25,1	411 959	27,5	58	5,5	59 585	14,5
De 1 200 à 1 499 élèves	231	14,7	306 235	20,4	25	2,4	32 726	7,7
1 500 élèves et plus	176	11,2	315 793	21,1	12	1,1	22 929	5,4
Total	1 567	100,0	1 499 553	100,0	1 063	100,0	425 822	100,0
Taille moyenne de l'établissement	957 élèves				401 élèves			

Présentation

Après avoir légèrement diminué à la rentrée 2004, la part des élèves demi-pensionnaires augmente régulièrement depuis, passant de 57,5 % à 62,4 % en 2008-2009. Tous cycles confondus, près de sept points séparent le secteur public (63,8 %) du secteur privé (57,1 %) [1]. La part des externes, quant à elle, poursuit sa baisse et atteint 33,4 %. Par ailleurs, 222 900 élèves sont hébergés en internat, soit 3 200 de moins qu'à la rentrée précédente.

Les établissements publics se caractérisent par une diminution importante du nombre d'externes, à savoir 65 200 élèves en moins (- 4,6 %). Dans le secteur privé, les évolutions vont dans le même sens : le demi-pensionnat continue de progresser (+ 1,4 %) alors que l'internat perd des élèves (- 3,4 %) de même que l'externat (- 1,8 %).

L'internat est peu développé dans le premier cycle public ou privé (respectivement 0,4 % et 3,3 % des élèves) [2], mais plus fréquent dans les lycées, notamment professionnels. La forte proportion d'internes observée dans les EREA (la moitié des élèves est concernée) s'explique par le fait que ces établissements, peu répandus, conduisent à une scolarisation plus souvent éloignée du domicile familial.

En y ajoutant les élèves qui suivent des formations post-bac (STS, CPGE), 241 700 élèves sont hébergés dans les internats publics ou privés, et près de 9 300 élèves, tout en ayant le statut d'internes, sont hébergés en foyer ou chez un correspondant extérieur [3].

En 2008-2009, qu'ils soient demi-pensionnaires, internes ou internes externes, près de trois millions d'élèves prennent leur repas de midi dans un établissement du secteur public, et plus de 716 600 dans un établissement du secteur privé.

Définitions

■ **Les élèves externes** sont les élèves qui fréquentent les établissements uniquement pour y suivre les enseignements ; les externes surveillés restent à l'étude le soir.

■ **Les élèves demi-pensionnaires** prennent leur repas de midi dans les établissements.

■ **Les élèves internes** sont hébergés et nourris pour le repas de midi et du soir ; l'hébergement peut être assuré dans l'établissement où l'élève reçoit l'enseignement, en foyer ou chez un correspondant extérieur ; dans ces deux derniers cas, l'élève est appelé interne "externé".

■ **Établissements régionaux d'enseignement adapté (EREA).** Les EREA ont été créés par le décret n° 54-46 du 4 janvier 1954. Ils reçoivent les élèves qui ne peuvent fréquenter utilement les classes ordinaires de l'enseignement général ou professionnel. Ils scolarisent des enfants déficients profonds ou atteints de handicaps graves. Le décret du 30 août 1985 relatif à l'organisation administrative et financière des établissements publics locaux d'enseignement (lycées, collèges et établissements d'éducation spécialisée) en fait des établissements du second degré.

■ **L'enseignement adapté** du second degré comprend les sections d'enseignement général et professionnel adapté (SEGPA).

■ **CPGE, STS.** Classes préparatoires aux grandes écoles, sections de techniciens supérieurs.

Source : Système d'information SCOLARITÉ et enquête n° 16 auprès des établissements privés hors contrat.

→ Pour en savoir plus

Publications

– Notes d'Information, 86.36, 89.44, 90.43, 99.23.

[1] Évolution des modes d'hébergement des élèves du second degré (France métropolitaine + DOM) (Hors post-baccalauréat)

		2004		2005		2006		2007		2008	
		Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Public	Demi-pensionnaires	2 580 119	58,5	2 650 986	60,8	2 631 928	61,3	2 652 991	62,5	2 688 655	63,8
	Externes	1 671 216	37,9	1 548 321	35,5	1 504 168	35,0	1 428 005	33,7	1 362 799	32,4
	Internes	158 176	3,6	159 188	3,7	159 429	3,7	161 275	3,8	160 223	3,8
	Total Public	4 409 511	100,0	4 358 495	100,0	4 295 525	100,0	4 242 271	100,0	4 211 677	100,0
Privé	Demi-pensionnaires	605 268	53,5	612 512	54,3	622 435	55,4	635 064	56,2	643 668	57,1
	Externes	460 362	40,7	449 323	39,9	436 446	38,9	429 356	38,0	421 746	37,4
	Internes	65 316	5,8	65 244	5,8	63 735	5,7	64 799	5,7	62 628	5,6
	Total Privé	1 130 946	100,0	1 127 079	100,0	1 122 616	100,0	1 129 219	100,0	1 128 042	100,0
Ensemble	Demi-pensionnaires	3 185 387	57,5	3 263 498	59,5	3 254 363	60,1	3 288 055	61,2	3 332 323	62,4
	Externes	2 131 578	38,5	1 997 644	36,4	1 940 614	35,8	1 857 361	34,6	1 784 545	33,4
	Internes	223 492	4,0	224 432	4,1	223 164	4,1	226 074	4,2	222 851	4,2
	Total Public + Privé	5 540 457	100,0	5 485 574	100,0	5 418 141	100,0	5 371 490	100,0	5 339 719	100,0

[2] Évolution de la répartition des élèves du second degré selon le statut et le cycle (%) (France métropolitaine + DOM) (Hors post-baccalauréat)

		1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008
Public	Premier cycle														
	Demi-pens.	54,3	53,9	54,5	56,0	56,9	57,7	58,7	59,5	59,8	59,4	61,6	62,9	64,3	66,0
	Externes	45,1	45,5	45,0	43,5	42,6	41,9	40,9	40,1	39,8	40,2	38,0	36,7	35,3	33,6
	Internes	0,6	0,5	0,5	0,5	0,5	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4
Second cycle général et techno.	Demi-pens.	59,4	59,1	59,3	59,8	60,4	60,8	62,0	63	63,4	61,3	64,0	63,5	65,0	65,8
	Externes	34	34,4	34,4	33,9	33,4	33,2	32,0	30,9	30,5	32,7	30,0	30,3	28,7	27,7
	Internes	6,7	6,5	6,4	6,3	6,1	6,0	6,1	6,1	6,1	6,0	6,1	6,2	6,3	6,5
Second cycle prof.	Demi-pens.	47,4	46,7	46,8	47,2	47,4	47,6	48,7	49,5	49,8	48,8	50,7	49,4	50,0	50,4
	Externes	38,4	39,4	39,5	39,3	39,5	39,7	38,6	37,7	37,6	38,5	36,6	37,7	36,8	36,2
	Internes	14,2	13,9	13,7	13,4	13,1	12,8	12,8	12,8	12,6	12,7	12,8	12,9	13,2	13,4
Second degré adapté	Demi-pens.	50,3	51,0	53,3	56,7	58,1	59,1	60,1	60,6	60,7	58,1	60,9	61,2	61,6	62,7
	Externes	46,0	45,3	43,4	39,7	38,4	37,3	36,3	35,9	35,7	38,3	35,5	35,3	34,9	34,0
	Internes	3,7	3,6	3,4	3,6	3,5	3,5	3,6	3,5	3,6	3,6	3,6	3,5	3,5	3,3
Privé	Premier cycle														
	Demi-pens.	58,5	57,8	57,6	58,1	58,7	59,0	59,7	60,5	61,7	62,2	63,6	65,0	66,1	67,2
	Externes	36,7	37,6	37,9	37,5	37,2	37,0	36,3	35,6	34,5	34,1	32,8	31,6	30,4	29,5
	Internes	4,8	4,6	4,5	4,4	4,1	4,0	4,0	3,9	3,8	3,7	3,6	3,4	3,5	3,3
Second cycle général et techno.	Demi-pens.	42,1	41,6	42	41,4	40,7	40,3	41,6	42,3	43,2	44,4	44,9	45,9	46,2	46,4
	Externes	47,1	48,1	47,9	48,7	49,8	50,6	49,4	48,6	47,7	46,8	46,2	45,2	44,9	45,0
	Internes	10,8	10,3	10,1	10,0	9,5	9,1	9,0	9,1	9,1	8,8	8,9	8,9	8,9	8,6
Second cycle prof.	Demi-pens.	32,5	32,4	32,3	32,1	31,8	31,8	32,3	33,8	33,8	33,5	33,4	33,6	33,5	34,1
	Externes	56,1	56,6	57,1	57,3	58,1	58,6	58,2	56,7	57,1	57,6	57,6	57,4	57,3	56,5
	Internes	11,4	11,0	10,7	10,7	10,1	9,6	9,4	9,5	9,1	8,9	9,0	9,0	9,2	9,4
Second degré adapté	Demi-pens.	65,8	67,0	68,7	67,9	66,6	66,0	68,6	68,8	69,1	67,0	66,0	64,6	67,5	69,5
	Externes	26,4	25,1	24	24,2	24,5	25,6	22,8	23,3	23,0	25,4	26,0	27,7	24,7	23,4
	Internes	7,8	7,9	7,3	7,9	8,9	8,4	8,6	7,9	7,9	7,6	7,9	7,8	7,8	7,1

[3] Répartition des élèves du second degré et post-bac selon le mode d'hébergement et le type d'établissement du second degré à la rentrée 2008 (France métropolitaine + DOM)

		Collèges	EREA	Lycées	LP	Total	%	Dont CPGE, STS ou prép. div. post-bac
Public	Demi-pensionnaires	1 646 578	4 900	930 814	214 238	2 796 530	63,1	107 875
	Externes	836 061	390	454 177	153 350	1 443 978	32,6	88 994
	Externes surveillés	5 779	133	2 094	79	8 085	0,2	270
	Internes	7 607	5 095	106 360	58 805	177 867	4,0	19 053
	Internes externés	191	5	6 108	718	7 022	0,2	5 613
	Total Public	2 496 216	10 523	1 499 553	427 190	4 433 482	100,0	221 805
Privé	Demi-pensionnaires	439 995	-	175 960	34 585	650 540	54,6	6 872
	Externes	169 749	-	201 422	66 170	437 341	36,7	50 431
	Externes surveillés	20 143	-	12 402	3 939	36 484	3,1	1 648
	Internes	19 691	-	34 715	9 385	63 791	5,4	2 971
	Internes externés	517	-	1 323	471	2 311	0,2	503
	Total Privé	650 095	-	425 822	114 550	1 190 467	100,0	62 425
Ensemble	Demi-pensionnaires	2 086 573	4 900	1 106 774	248 823	3 447 070	61,3	114 747
	Externes	1 005 810	390	655 599	219 520	1 881 319	33,5	139 425
	Externes surveillés	25 922	133	14 496	4 018	44 569	0,8	1 918
	Internes	27 298	5 095	141 075	68 190	241 658	4,3	22 024
	Internes externés	708	5	7 431	1 189	9 333	0,2	6 116
	Total Public + Privé	3 146 311	10 523	1 925 375	541 740	5 623 949	100,0	284 230
Ensemble (%)	Demi-pensionnaires	66,3	46,6	57,5	45,9	61,3	61,3	40,4
	Externes	32,0	3,7	34,1	40,5	33,5	33,5	49,1
	Externes surveillés	0,8	1,3	0,8	0,7	0,8	0,8	0,7
	Internes	0,9	48,4	7,3	12,6	4,3	4,3	7,7
	Internes externés	0,0	0,0	0,4	0,2	0,2	0,2	2,2
	Total Public + Privé	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Présentation

Dans l'ensemble des établissements privés des premier et second degrés, la part des élèves scolarisés dans des établissements sous contrat a toujours été extrêmement importante. Dans le premier degré, en France métropolitaine et dans les DOM, le secteur privé accueille, à la rentrée 2008-2009, 897 500 élèves. 97,9 % d'entre eux sont scolarisés dans des classes privées sous contrat. Cette répartition entre l'enseignement privé sous contrat et hors contrat est semblable dans les classes préélémentaires, élémentaires et les classes relevant de l'adaptation scolaire et de la scolarisation des enfants handicapés (ASH) [1].

Le second degré privé scolarise 1 128 000 élèves en 2008-2009, en France métropolitaine et dans les DOM, un effectif en très légère diminution par rapport à l'année précédente.

Les classes du secteur privé sous contrat accueillent 97,2 % de ces élèves ; les pourcentages sont de 98,8 % pour le premier cycle, de 97,3 % pour le second cycle général et technologique et de 89,9 % pour le second cycle professionnel. La part des élèves préparant un CAP dans un établissement hors contrat est importante par rapport à celle du privé sous contrat (41,7 %). Ces pourcentages restent stables depuis plusieurs années [2].

Définitions

■ **Contrat simple.** Le contrat simple entraîne la prise en charge par l'État de la rémunération des enseignants. Les enseignants sont alors maîtres agréés, et salariés de droit privé.

Le contrat simple n'existe que dans le premier degré.

■ **Contrat d'association.** Le contrat d'association entraîne, comme pour le contrat simple, la prise en charge par l'État de la rémunération des enseignants ; ils sont majoritairement maîtres contractuels et bénéficient d'un contrat de droit public. Il entraîne également la prise en charge par l'État du financement des charges de fonctionnement d'externat (le "forfait d'externat").

En plus des heures d'enseignement devant les classes sous contrat, l'État rémunère depuis le 1^{er} janvier 1993 des heures de décharge pour la fonction de directeur d'établissement du premier degré, ainsi que les documentalistes dans le second degré.

■ **Hors contrat.** L'établissement "hors contrat" n'est pas lié à l'État par un contrat mais il est soumis à un régime d'inspection limité aux titres des directeurs et des maîtres, à l'obligation scolaire, à l'instruction obligatoire, à la prévention sanitaire et sociale, au respect de l'ordre public et des bonnes mœurs. Le contrôle sur le contenu de l'instruction obligatoire a été renforcé par la loi n° 98-1165 du 18 décembre 1998.

Sources : MEN-MESR DEPP

– Enquête dans les écoles publiques et privées de l'enseignement préélémentaire et élémentaire - 2008-2009.

L'enquête n° 19 n'existe plus depuis la rentrée 2007-2008. Néanmoins, des données concernant les effectifs par département ont pu être collectées à partir de la "Base élèves premier degré", pour les écoles utilisatrices de l'application et, pour les autres, grâce au concours des inspecteurs de circonscription, qui ont effectué des comptages d'élèves dans les écoles.

– Système d'information SCOLARITÉ et enquête n° 16 auprès des établissements privés hors contrat.

[1] Nombre d'élèves dans le premier degré privé en 2008-2009 selon le contrat d'établissement souscrit (France métropolitaine + DOM)

	Sous contrat	Hors contrat	Total premier degré privé
Classes préélémentaires	308 125	7 946	316 071
Classes élémentaires	567 114	10 983	578 097
Classes ASH	3 190	100	3 290
Total premier degré privé	878 429	19 029	897 458

[2] Répartition des élèves dans le second degré privé en 2008-2009 (France métropolitaine + DOM)

	Sous contrat	% par rapport au total	Hors contrat	% par rapport au total	Total Privé
Premier cycle					
Sixième	165 973	98,8	1 940	1,2	167 913
Cinquième	163 915	98,8	1 935	1,2	165 850
Quatrième	163 350	98,8	1 946	1,2	165 296
Troisième	159 354	98,7	2 044	1,3	161 398
Total sixième à troisième	652 592	98,8	7 865	1,2	660 457
Autres (UPI, DIMA, dispositifs relais...)	1 784	95,7	80	4,3	1 864
SEGPA	4 037	100	0	0	4 037
Total premier cycle	658 413	98,8	7 945	1,2	666 358
Second cycle professionnel					
CAP en 1 an	769	17,5	3 636	82,5	4 405
CAP en 2 ans	16 777	66,1	8 619	33,9	25 396
CAP en 3 ans	20	6,3	295	93,7	315
Total CAP	17 566	58,3	12 550	41,7	30 116
BEP en 1 et 2 ans	60 194	98,3	1 070	1,7	61 264
Bac pro / BMA en 1, 2 et 3 ans	56 847	97,2	1 613	2,8	58 460
Mentions complémentaires aux CAP et BEP	1 583	95,2	80	4,8	1 663
Préparations diverses pré-bac	247	84,0	47	16,0	294
Formations complémentaires de niveaux IV et V	271	89,7	31	10,3	302
Total second cycle professionnel	136 708	89,9	15 391	10,1	152 099
Second cycle général et technologique					
Seconde	102 866	97,7	2 441	2,3	105 307
Première	101 693	97,3	2 839	2,7	104 532
Terminale	96 666	96,9	3 080	3,1	99 746
Total second cycle général et technologique	301 225	97,3	8 360	2,7	309 585
Total France métropolitaine + DOM	1 096 346	97,2	31 696	2,8	1 128 042

Présentation

Les établissements publics du second degré de la métropole et des DOM sont fortement équipés en micro-ordinateurs [1]. En 2009, le nombre moyen d'élèves par appareil varie de 6 dans les collèges à 3 dans les lycées professionnels (LP), avec une valeur intermédiaire de 4 dans les lycées généraux et technologiques (LEGT). Les trois quarts des établissements ont inclus un volet technologie de l'information et de la communication (TIC) dans leur projet d'établissement.

L'implantation du brevet informatique et Internet (B2i) continue sa progression : en moyenne 10,4 professeurs dans les collèges (+ 1,5), 6,5 dans les LEGT et 6,7 dans les LP s'impliquent dans sa validation.

La quasi-totalité des établissements du second degré accèdent à l'Internet pour des usages pédagogiques [2]. La grande majorité d'entre eux a pris en compte la protection des réseaux et la sécurité des mineurs face à l'Internet : 95,3 % des collèges, 97,7 % des LEGT et 96,3 % des LP utilisent des dispositifs de protection des réseaux. De même, 86,5 % des collèges, 88,7 % des LEGT et 86,1 % des LP utilisent des moyens de contrôle des sites Web visités.

40,7 % des collèges, 45 % des LEGT et 44,6 % des LP mettent en place des services numériques pour les élèves ou les professeurs, notamment à travers les projets académiques ou territoriaux d'espaces numériques de travail (ENT) [3]. Les élèves peuvent dans 23,4 % des collèges, 34,9 % des LEGT et 30,6 % des LP accéder à des informations de vie scolaire en ligne avec une progression importante pour le cahier de textes de la classe (+ 6,5 points en collèges, + 8,3 points en LEGT et + 7,6 points en LP par rapport à 2008).

Dans le premier degré, 66,8 % des écoles maternelles et 91,4 % des écoles élémentaires accèdent à l'Internet pour un usage pédagogique. On note une hausse constante de l'utilisation de dispositifs de contrôle des sites visités avec un dispositif présent dans 57,2 % des écoles élémentaires (+ 2,8 points) [4].

Le nombre d'élèves par ordinateur reste stable dans les écoles élémentaires de moins de 150 élèves (66,8 % des écoles) : 9,7 élèves par ordinateur (9,8 en 2008) [5]. Dans toutes les autres écoles élémentaires, ce nombre d'élèves par ordinateur reste élevé même s'il s'améliore. Pour les écoles élémentaires de plus de 300 élèves, ce taux est encore de 23,7 élèves par ordinateur (27 en 2008).

Dans les écoles maternelles, ce ratio va de 20,5 élèves par ordinateur (20,4 en 2008) dans les écoles de moins de 100 élèves (63,6 % des écoles maternelles), à 45,9 élèves par ordinateur (47 en 2008) dans celles de plus de 180 élèves (4,3 % des écoles).

Source : Enquête sur les TICE dans les établissements publics des premier et second degrés MEN-MESR-DEPP.

Définitions

■ **Méthodologie.** L'enquête annuelle sur les technologies d'information et de communication pour l'enseignement (TICE) a été menée auprès des établissements publics des premier et second degrés au cours du deuxième trimestre 2009.

■ **Charte de bon usage d'Internet.** Document précisant les conditions d'utilisation et les règles de bon usage des moyens informatiques mis à disposition des utilisateurs.

■ **B2i.** Brevet informatique et Internet. Il s'agit d'une validation de compétences des élèves concernant l'utilisation des TIC tout au long de la scolarité. Il y a trois niveaux de maîtrise : les niveaux école, collège et lycée. Les élèves doivent acquérir des compétences tout au long de leur scolarité dans cinq domaines. Cette acquisition se fait au cours d'activités et de projets liés aux apprentissages à chacun des niveaux. Tous les élèves titulaires du brevet des collèges (DNB) ont acquis l'attestation B2i collège.

■ **Services numériques.** Ensemble de ressources ou d'applications informatiques mises à disposition des usagers sous un format électronique (par exemple un agenda partagé ou un forum de discussion). L'accès à un service numérique s'effectue généralement *via* un réseau informatique (en particulier par Internet).

■ **Site Web Intranet.** Site Web accessible uniquement à partir des postes informatiques d'un réseau ou d'un ensemble de réseaux à l'intérieur d'une organisation. Lorsque ce type de site est ouvert aux utilisateurs extérieurs au réseau, après authentification, on parle d'extranet.

Avertissement : Un échantillon représentatif à l'échelle nationale composé de 1 001 écoles pour le premier degré et de 1 000 établissements pour le second degré, a été réalisé pour l'enquête. Les remontées contiennent à la fois les réponses de tous les établissements du panel, mais également les réponses des autres établissements. La prise en compte des résultats du panel permet de garantir la représentativité des données ci-contre, issues de l'exploitation de l'ensemble des résultats.

[1] Équipement des établissements du second degré en matériel TICE au deuxième trimestre 2009 (France métropolitaine + DOM)

	Nombre d'établ. existants	Nombre d'établ. ayant répondu à l'enquête	Équipement à usage pédagogique					Nombre moyen d'enseignants impliqués dans la validation des compétences du B2i
			Nombre d'ordinateurs recensés	Nombre moyen de vidéo-projecteurs par établissement	Nombre moyen de TNI/TBI par établissement	Nombre moyen d'élèves par ordinateur	% d'établ. ayant un projet comprenant un volet TIC	
Collèges	5 250	3 883	191 326	5,1	0,6	8,1	76,6	10,4
LEGT	1 560	1 120	155 170	14,8	1,1	5,3	73	6,5
LP	1 072	667	61 836	8,2	0,8	3,7	73,3	6,7

[2] Équipement en matériel TICE au deuxième trimestre 2009 des établissements du second degré ayant répondu à l'enquête (France métropolitaine + DOM, Public)

	% d'établissements ayant accès à Internet pour des usages pédagogiques	% d'établissements utilisant un dispositif de protection des réseaux	L'accès à Internet		% d'établissements disposant :		
			% d'établissements disposant d'une charte de bon usage d'Internet (1)	% d'établissements utilisant un dispositif de filtrage et/ou de contrôle a posteriori des sites visités	d'une messagerie interne	d'un site Web Internet (1)	d'un site Web Intranet
Collèges	99,3	95,3	86,5	89,0	40,0	65,3	36,4
LEGT	99,2	97,7	88,7	90,1	39,4	90,5	52,1
LP	99,0	96,3	86,1	89,1	37,5	81,8	39,5

(1) Par rapport au nombre d'établissements ayant accès au réseau Internet.

[3] Services proposés en TICE au deuxième trimestre 2009 des établissements du second degré ayant répondu à l'enquête (France métropolitaine + DOM, Public)

Espace de travail numérique	Informations de vie scolaire accessibles en ligne		% d'établissements proposant :						
	Notes des élèves	Absences des élèves	Parmi les informations de vie scolaire (1)				Carnet de correspondance des élèves	Agenda de l'établissement	Autres
Collèges	40,7	23,4	27,6	16,8	22,1	19,8	1,7	30,8	28,0
LEGT	45,0	34,9	39,3	23,9	29,0	29,9	2,6	37,4	36,7
LP	44,6	30,6	32,0	20,1	23,4	22,1	2,3	22,9	22,6

(1) Par rapport au nombre d'établissements proposant des informations de vie scolaire accessible en ligne.

[4] Équipement en dispositifs de protection et de sécurité des écoles du premier degré en matériel TICE au deuxième trimestre 2009 (France métropolitaine + DOM, Public)

	Nombre d'écoles existantes	Nombre d'écoles ayant répondu à l'enquête	Outils destinés à des usages pédagogiques				Protection et sécurité des élèves		
			% d'écoles équipées de micro-ordinateurs	% d'écoles ayant accès au réseau Internet	Nombre moyen de vidéo-projecteurs par école	Nombre moyen de TNI/TBI par école	% d'écoles utilisant un dispositif de protection des réseaux a posteriori	% d'écoles utilisant un dispositif de filtrage et/ou de contrôle des sites visités	% d'écoles utilisant un dispositif d'une charte de bon usage d'Internet (1)
Écoles maternelles	17 713	6 226	87,3	66,8	0,04	0,01	45,3	29,6	28,1
Écoles élémentaires	33 636	13 951	96,4	91,4	0,18	0,04	63,8	57,2	50,2

(1) Par rapport au nombre d'établissements ayant accès au réseau Internet.

[5] Répartition du nombre moyen d'élèves par ordinateur au deuxième trimestre 2009 selon la taille des écoles du premier degré ayant répondu à l'enquête (France métropolitaine + DOM, Public)

	Nombre d'élèves dans l'école	% d'écoles concernées	Nombre moyen d'élèves par ordinateur	
			Nombre moyen d'élèves par ordinateur	% d'école ayant un projet comprenant un volet TIC
Écoles maternelles	Moins de 100		63,6	20,5
	100 à 180		32,1	21,5
	Plus de 180		4,3	21,7
Écoles élémentaires	Moins de 150		66,8	47,2
	150 à 300		29,2	55,1
	Plus de 300		4,0	58,1

2 Les établissements

Présentation

Sur l'ensemble de l'année scolaire 2007-2008, les établissements publics du second degré ont enregistré 11,6 actes de violence grave pour 1 000 élèves [1]. Ces incidents graves sont essentiellement des atteintes aux personnes (81 %), qui se manifestent, à parts égales, par des violences verbales et des agressions physiques [2]. Les atteintes à la vie privée, les violences sexuelles, le racket, le "happy slapping" (film d'agression physique d'une personne à l'aide d'un téléphone portable) et le bizutage portés à la connaissance des responsables d'établissement sont des phénomènes relativement rares. Relativement moins fréquentes – 15 % des incidents graves recensés – les atteintes aux biens sont constituées majoritairement par des vols et des dommages aux locaux ou au matériel scolaire. Enfin, 4 % des actes recensés portent sur la sécurité de l'établissement, dont la moitié relève de la consommation de stupéfiants.

Le nombre moyen d'actes de violence grave masque de fortes disparités entre les différents types d'établissements et au sein d'établissements du même type [3]. En effet, les lycées professionnels (LP) et les collèges sont les plus exposés à la violence, avec respectivement 15,1 et 13,1 incidents graves déclarés pour 1 000 élèves. Les lycées d'enseignement général et technologique (LEGT) sont sensiblement moins concernés par les phénomènes de violence grave : en moyenne, seulement 4 faits pour 1 000 élèves ont été recensés sur l'ensemble de l'année scolaire 2007-2008. De plus, en LEGT, plus de quatre établissements sur dix n'ont déclaré aucun incident grave sur un trimestre. À l'opposé, près d'un sur dix a enregistré au moins 4 actes graves sur la même période. De même, si près d'un collègue ou lycée professionnel sur cinq déclare au moins 4 faits de violence grave sur un trimestre, plus d'un tiers d'entre eux ne déclare aucun incident sur trois mois.

Sur l'année scolaire 2007-2008, les élèves ont commis 85 % des incidents graves déclarés par les établissements [4]. Un nombre négligeable d'incidents a eu pour origine un personnel de l'établissement (0,6 %).

La violence d'élèves envers un adulte travaillant dans l'établissement représente quatre incidents graves déclarés sur dix, et trois fois sur quatre cette violence est verbale. S'ils constituent les principaux auteurs de la violence en milieu scolaire, les élèves en sont également très souvent victimes : 36 % des incidents graves recensés sur l'année scolaire 2007-2008 relevaient d'une violence entre élèves et ces derniers ont représenté 43 % de l'ensemble des victimes. Les agressions envers les élèves sont le plus souvent physiques (deux incidents de ce type sur trois), un sur dix est un vol et seulement 8 % relèvent de la violence verbale.

Définitions

■ **L'enquête SIVIS** remplace l'ancien dispositif SIGNA qui a fonctionné entre les années scolaires 2001-2002 et 2005-2006. Par rapport à SIGNA, SIVIS comporte trois évolutions importantes :

- un recensement plus homogène de la violence, recentré sur les actes plus graves, en cohérence avec le "Mémento sur les conduites à tenir en cas d'infractions en milieu scolaire" diffusé à la rentrée 2006. La nomenclature des actes est déclinée maintenant sur 14 postes au lieu de 26 dans SIGNA ;
- l'ajout d'un questionnaire trimestriel visant à évaluer le climat dans l'établissement et son évolution. Il devrait permettre de contextualiser le nombre brut d'incidents recensés ;
- une enquête réalisée auprès d'un échantillon d'un millier d'établissements du second degré et de circonscriptions du premier degré, représentatif au niveau national (France métropolitaine et DOM). SIGNA était une enquête exhaustive. Le nouveau dispositif SIVIS est une enquête statistique ayant obtenu le label du Conseil national de l'information statistique (CNIS) : les réponses des établissements sont protégées par le secret et ne peuvent être utilisées qu'à des fins statistiques.

La volonté d'homogénéiser au mieux les données a conduit à restreindre les critères d'appréciation pour l'enregistrement d'un acte donné, notamment pour toutes les violences entre élèves. Pour ces dernières, il faut qu'au moins une des conditions suivantes soit remplie : **motivation à caractère discriminatoire, usage d'une arme, utilisation de la contrainte ou de menaces, acte ayant entraîné des soins ou causé un préjudice financier important, porté à la connaissance de la police, de la gendarmerie ou de la justice, susceptible de donner lieu à un dépôt de plainte ou à un conseil de discipline**. À l'inverse, par l'atteinte grave qu'ils représentent à l'institution scolaire, tous les incidents impliquant un personnel de l'établissement sont retenus. Cette démarche permet d'assurer une meilleure homogénéité des déclarations entre les établissements, même si une certaine subjectivité de la part des responsables d'établissement ne peut être totalement écartée.

Source : MEN-MESR-DEPP, enquête SIVIS.

→ Pour en savoir plus

Publications

– Note d'Information, 08.34.

[1] Nombre moyen d'incidents graves déclarés en 2007-2008

(France métropolitaine + DOM, Public)

	Nombre moyen d'incidents pour 1 000 élèves
Collèges	13,1
Lycées professionnels	15,1
Lycées d'enseignement général et technologique (LEGT)	4,0
Ensemble des EPLE (1)	11,6

(1) EPLE : établissement public local d'enseignement.

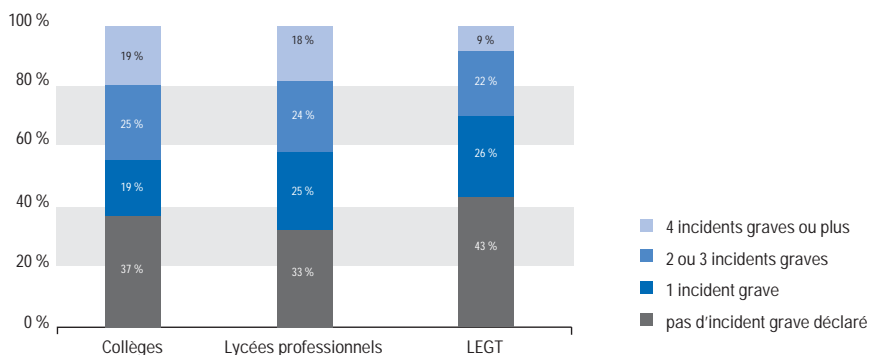
[2] Les incidents graves selon leur nature en 2007-2008

(France métropolitaine + DOM, Public)

Types d'incidents graves	En % du nombre total d'incidents déclarés
Atteintes aux personnes	80,9
Violence verbale	37,5
Violence physique	36,4
Atteinte à la vie privée	2,1
Racket	1,7
Violence sexuelle	1,9
Happy slapping	0,9
Bizutage	0,4
Atteintes aux biens	15,4
Vol	6,8
Dommages aux locaux ou au matériel	6,5
Dommages aux biens personnels	2,1
Atteintes à la sécurité	3,7
Consommation de stupéfiants	1,9
Trafic de stupéfiants	0,5
Port d'arme blanche	1,2
Port d'arme à feu	0,1
Ensemble	100,0

[3] Nombre d'incidents graves déclarés par type d'établissement

(France métropolitaine + DOM, Public, décembre 2007 – février 2008)



[4] Les incidents graves selon le type d'auteur et de victime en 2007-2008 (%)

(France métropolitaine + DOM, Public)

	Victimes				Ensemble
	Élèves	Personnels de l'établissement	Autres personnes	Sans victime	
Auteurs					
Élèves	36,3	40,1	1,5	7,1	85,0
Personnels de l'établissement	0,5	0,1	0,0	0,0	0,6
Autres personnes	6,3	4,5	0,4	3,2	14,4
Ensemble	43,1	44,7	1,9	10,3	100,0

Présentation

Pour l'année scolaire 2007-2008, en France métropolitaine, tous mois et types d'établissement du second degré public confondus, 7 % des élèves sont absents de façon non régularisée (voir définitions) quatre demi-journées ou plus par mois. Cette proportion croît de 2,8 % à 9,6 % entre les mois de septembre et d'avril [1]. Elle a été chaque mois plus élevée par rapport aux années précédentes, excepté pour le mois de mars (mois touché par des mouvements de grève lycéenne en 2005 et 2006). De 2003-2004 à 2006-2007, cette proportion d'élèves absentéistes est restée stable, évoluant entre 2 % et 6 % selon les mois de l'année (hors mois de grève lycéenne) [3]. Pour la dernière année scolaire, le taux d'absentéisme dépasse 6 % dès le mois d'octobre 2007.

Quelle que soit l'année, il y a de nettes différences selon les types d'établissement. Ainsi, en 2007-2008, pour les lycées d'enseignement général et technologique (LEGT), la proportion moyenne par établissement d'élèves absentéistes croît de 1,8 % en septembre à 9,0 % en avril. Pour les lycées professionnels (LP), cette proportion passe de 6,9 % à 19,3 %. Et la proportion moyenne par collège d'élèves absentéistes reste relativement stable et se situe entre 1,3 % et 2,6 % [1].

Un taux d'absentéisme moyen reflète toujours mal la réalité en établissement. En effet, une majorité d'entre eux est peu touchée par l'absentéisme non régularisé : la proportion d'établissements qui ne déclarent aucun élève absent non régularisé est de 22 % en septembre 2007, et s'élève encore à 15 % en avril 2008. Sur l'ensemble de l'année scolaire, la moitié des établissements déclare toujours moins de 3 % d'élèves absents non régularisés quatre demi-journées ou plus. En janvier 2008, 36 % des établissements en déclarent moins de 1 % et 49 % moins de 2 %. À l'opposé, une minorité d'établissements est sensiblement touchée par l'absentéisme : ce taux est supérieur à 20 % dans 10 % d'entre eux [2].

Parallèlement à ce taux d'absentéisme calculé à partir du nombre d'élèves absents, la durée de la totalité des absences permet de calculer une estimation du temps d'enseignement perdu par les élèves. Ainsi, en janvier 2008, du fait de ses absences, qu'elles aient été régularisées ou non, un élève aurait perdu, en moyenne, 7,7 % des demi-journées de cours prévues, soit trois demi-journées au cours du mois. Ce pourcentage moyen cache, une fois de plus, une réalité différente selon le type d'établissement : par ses absences, un élève de collège perdrait en moyenne 5,2 % de son temps estimé d'enseignement, contre 6,2 % pour un élève de LEGT et 11,4 % pour un élève de lycée professionnel [4].

Définitions

■ **Une absence est régularisée** à partir du moment où l'établissement la considère comme excusée, motivée ou justifiée. Elle est donc enregistrée comme **régularisée**, dans le cadre de la gestion des absences des élèves par l'établissement.

■ **En matière de régularisation des absences, deux pratiques existent dans les établissements :**

- la première consiste à régulariser toute absence excusée par les responsables légaux, même si aucun motif légitime n'a été fourni ;
- la seconde considère comme absence régularisée uniquement les absences justifiées, c'est-à-dire présentant un motif considéré comme légitime par l'établissement.

Ces disparités de pratiques ont bien évidemment des incidences sur les données relatives aux absences non régularisées et ne leur assurent pas une totale homogénéité.

■ **Le seuil de quatre demi-journées d'absence non régularisées par mois** a été retenu parce qu'il correspond – pour les élèves soumis à l'obligation scolaire – au seuil fixé par la loi relative à l'assiduité scolaire concernant "les manquements à l'obligation scolaire qui n'auront pas été reconnus justifiés".

■ **L'estimation de l'incidence globale de l'absentéisme des élèves sur l'enseignement qui leur est dû**, appelée ici "perte du temps d'enseignement", ou proportion moyenne par établissement du nombre de demi-journées d'absence, est calculée en rapportant le nombre total de demi-journées d'absences tous motifs confondus (régularisées et non régularisées) à l'effectif total d'élèves et au nombre de demi-journées d'ouverture des établissements dans le mois. Il ne s'agit évidemment que d'une estimation, d'une part, parce qu'une heure d'absence est souvent comptabilisée pour une demi-journée, et d'autre part, parce que le temps d'ouverture de l'établissement sur lequel on se base pour cette estimation est généralement supérieur au temps d'enseignement dû à chaque élève.

Source : Enquête n°77 sur l'absentéisme scolaire dans le second degré public en France métropolitaine.

Enquête : La Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance a réalisé une enquête sur l'absentéisme des élèves en 2007-2008 auprès d'un échantillon représentatif d'un millier d'établissements publics du second degré de France métropolitaine. Les résultats s'appuient principalement sur l'exploitation des données recueillies de septembre 2007 à avril 2008 car le taux de réponse n'est pas satisfaisant pour les mois de mai et de juin.

→ Pour en savoir plus

Publications

– Notes d'Information, 05.04, 06.09, 07.24.

L'absentéisme des élèves du second degré

[1] Proportion moyenne par établissement d'élèves absents non régularisés quatre demi-journées ou plus (2007-2008) (%) (France métropolitaine, Public)

	Collège	LEGT	LP	Total
Septembre 2007	1,3	1,8	6,9	2,8
Octobre 2007	2,6	4,4	15,3	6,4
Novembre 2007	2,5	8,3	19,6	9,3
Décembre 2007	2,6	6,2	15,0	7,3
Janvier 2008	3,1	5,8	15,2	7,2
Février 2008	2,0	4,8	11,3	5,5
Mars 2008	2,7	7,4	16,6	8,2
Avril 2008	2,6	9,0	19,3	9,6

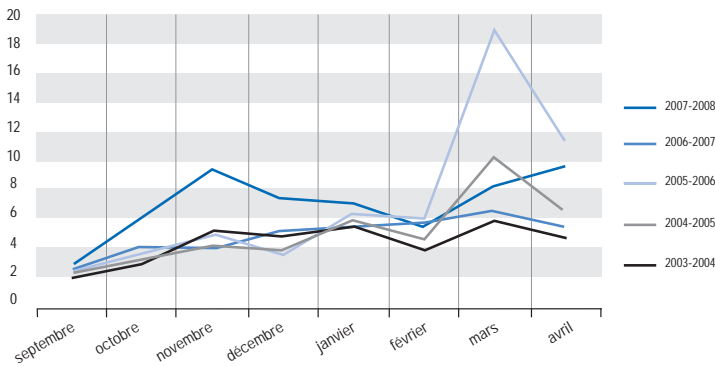
Lecture - Dans l'ensemble des établissements, la proportion moyenne d'élèves absents croit de 2,8 % en septembre 2007 à 9,6 % en avril 2008.

[2] Distribution de la proportion moyenne par établissement des élèves absents non régularisés quatre demi-journées ou plus (janvier 2008) (%) (France métropolitaine, Public)

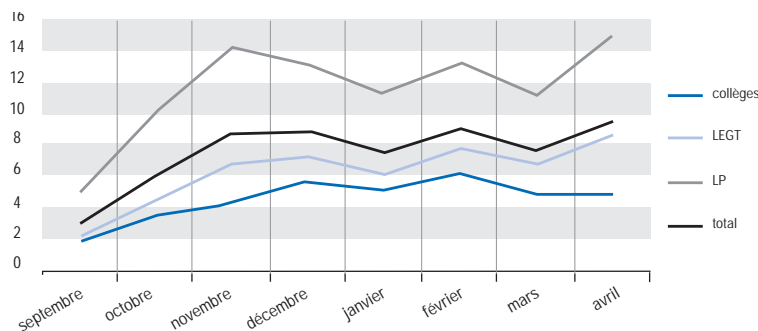
	Premier quartile	Mediane	Dernier quartile	Dernier décile
LEGT	0,4	1,8	5,2	14,6
Collège	0,2	0,7	2,9	8,2
LP	3,5	9,1	19,6	39,0
Total	0,5	2,3	8,2	20,4

Lecture - En janvier 2008, un quart des établissements (ceux du premier quartile) ont moins de 0,5 % d'élèves absents non régularisés quatre demi-journées ou plus, la moitié des établissements (médiane) ont moins de 2,3 % d'élèves absents non régularisés quatre demi-journées ou plus, un quart des établissements (ceux du dernier quartile) ont plus de 8,2 % d'élèves absents non régularisés quatre demi-journées ou plus, et 10 % des établissements (ceux du dernier décile) ont plus de 20,4 % d'élèves absents non régularisés quatre demi-journées ou plus.

[3] Évolution de la proportion moyenne par établissement d'élèves absents non régularisés quatre demi-journées ou plus (%) (France métropolitaine, Public)



[4] Proportion moyenne par établissement du nombre total de demi-journées d'absences (2007-2008) (%) (France métropolitaine, Public)



2 Les établissements

Présentation

7 298 ensembles immobiliers ont été recensés dans le 2nd degré public en 2008-2009 en France métropolitaine et dans les DOM, hors établissements régionaux d'enseignement adapté (80 établissements sont en EREA), dont 500 cités scolaires regroupant 1 034 établissements du 2nd degré [1]. Ils occupent une surface cadastrale d'environ 161,9 millions de m², dont 40,8 millions bâtis, soit un taux d'encombrement au sol de 25,2 %.

La surface développée hors œuvre totale représente 79,6 millions de m², dont 76,4 millions pour les bâtiments principaux et 0,5 pour les bâtiments démontables, le reste se constituant de constructions annexes fermées (couloir entre deux bâtiments, garage, chaufferie...) ou non (préau, garage à vélos...). La surface développée moyenne par élève, tous types de bâtiments inclus, continue d'augmenter d'année en année pour s'élever à 18 m² en 2007-2008 contre 16 en 2001-2002, (la surface varie de 15,3 m² dans les collèges à 29,7 m² dans les lycées professionnels [LP]), cette hausse étant liée aux baisses d'effectifs du second degré [2].

Les deux tiers de la surface développée des cités scolaires et près de la moitié de celles des lycées d'enseignement général et technologique (LEGT) ont été construites avant 1970. Les bâtiments des collèges sont plus récents : 33,7 % de leur surface construite dans les années 1970 et 27,8 % antérieurement. La construction scolaire reste à un niveau très faible pendant la décennie 1980 tandis qu'elle s'intensifie au cours des années 90, où une forte croissance s'observe pour les LEGT, suite au transfert aux collectivités locales des compétences dans le domaine des constructions scolaires.

Globalement, les établissements publics du 2nd degré déclarent leur capacité d'accueil en enseignement occupée à 76,9 % (LP : 74,2 %, collèges : 75,8 %, LEGT : 79,7 %). Ce taux atteint plus de 90 % dans 25,5 % des établissements et même plus de 100 % dans 8,1 % qui fonctionnent donc en surcapacité. Ces taux tendent à se réduire depuis sept ans.

La quasi-totalité des ensembles immobiliers est dotée d'au moins une salle informatique (97,6 %) et la plupart d'entre eux d'au moins une salle dédiée aux enseignements artistiques (91,4 %). En moyenne, on comptabilise une place de centre de documentation et d'information (CDI) pour plus de 12 élèves. 21,2 % des établissements immobiliers se déclarent pourvus d'un internat : la différence est forte entre collèges (moins de 5 %) et établissements du second cycle, surtout s'ils accueillent des classes post-baccalauréat (plus de la moitié des LEGT et des LP disposent d'un internat et près des trois quarts des cités scolaires). Le taux d'occupation des internats reste aussi plus faible dans les collèges, 60,2 %, que dans les autres types d'ensembles immobiliers où plus des trois quarts des lits sont occupés. Quel que soit le type d'établissement, la part des lits destinés aux filles est inférieure à la moitié (en moyenne 43,6 %). 94,6 % des ensembles immobiliers sont dotés d'un service de restauration.

Source : Enquêtes sur le parc immobilier et les capacités d'accueil des établissements publics du second degré.

Définitions

■ **Ensemble immobilier.** L'unité d'observation de l'enquête "Parc immobilier" n'est pas l'établissement mais l'ensemble immobilier. Cet ensemble peut être constitué des terrains et bâtiments d'un seul établissement ou de ceux de plusieurs établissements juridiquement autonomes utilisant certains locaux en commun. Il s'agit alors d'une **cité scolaire**. Théoriquement toutes les annexes du ou des établissements constituant l'ensemble immobilier sont rattachées à celui-ci, mais certaines annexes "géographiques" situées dans une autre commune peuvent être considérées comme des ensembles immobiliers à part entière.

■ **Surface bâtie.** Surface au sol hors œuvre (murs compris) des différentes constructions constituant l'ensemble immobilier.

■ **Surface non bâtie.** Se décompose en cours de récréation, parkings extérieurs, aires sportives découvertes et espaces verts.

■ **Surface développée hors œuvre (SDHO).** Dans le cas des bâtiments principaux, on somme les surfaces hors œuvre (murs compris) des différents niveaux du bâtiment. Pour obtenir la SDHO totale de l'ensemble immobilier, on y ajoute la surface bâtie hors œuvre des constructions annexes fermées ou non fermées et des bâtiments démontables.

■ **Capacité d'accueil pour l'enseignement.** Nombre maximum d'élèves que le chef d'établissement pense pouvoir accueillir en sauvegardant de bonnes conditions de fonctionnement. Pour estimer cette capacité, en partie bien sûr subjective, le chef d'établissement doit prendre en compte la diversité des formations proposées, les normes pédagogiques en vigueur, les normes de sécurité, etc. Cette capacité peut donc varier dans le temps sans que les locaux soient modifiés. Le nombre d'élèves effectivement scolarisés dans l'établissement à la rentrée est rapporté à cette capacité pour calculer le taux d'occupation.

■ **Internat.** Il s'agit des internats fonctionnant dans l'établissement sous la responsabilité du chef d'établissement. Un établissement sans internat peut néanmoins accueillir des internes, qui sont alors hébergés dans un autre établissement. De même, un établissement doté d'un internat peut ne pas loger tous ses internes (par exemple cas des internats non mixtes).

Remarque : le nombre d'établissements comptabilisés dans le tableau 1 peut être légèrement différent de celui affiché dans la page 2.3 en raison de dates d'observations qui ne sont pas strictement identiques.

[1] Nombre d'ensembles immobiliers et surfaces en 2008-2009 (France métropolitaine + DOM, Public)

	Collèges	LEGT	LP	Cités scolaires	Ensemble
Nombre d'ensembles immobiliers	4 985	1 078	735	500	7 298
Nombre d'établissements en cité scolaire	274	484	276		1 034
Nombre total d'établissements	5 259	1 562	1 011		7 832
Surfaces (en milliers de m²)					
Surface cadastrale	81 039,8	36 645,5	18 880,8	25 370,4	161 936,5
Dont surfaces non bâties	61 097,3	27 240,9	13 452,1	19 447,9	121 238,2
cours de récréation	14 408,9	5 463,8	2 219,8	3 655,3	25 747,8
parkings découverts	8 391,4	3 637,2	2 165,4	3 029,2	17 223,2
aires sportives découvertes	6 071,2	2 786,7	1 019,1	2 513,0	12 390,0
espaces verts	32 225,8	15 353,2	8 047,8	10 250,4	65 877,2
Dont surfaces bâties	19 964,1	9 461,4	5 438,4	5 916,9	40 780,8
Surfaces développées hors œuvre (SDHO)	35 983,5	20 586,3	9 480,3	13 504,8	79 554,9
Dont					
SDHO des bâtiments principaux	34 233,9	19 898,2	9 141,4	13 175,3	76 448,8
surface des bâtiments démontables	233,5	139,1	68,7	91,2	532,5
Taux d'encombrement (surface bâtie/surface cadastrale) (en %)	24,6	25,8	28,8	23,3	25,2

[2] Quelques indicateurs sur le parc immobilier du second degré public en 2008-2009 (France métropolitaine + DOM, Public)

	Collèges	LEGT	LP	Cités scolaires	Ensemble
Surface développée moyenne par élève (en m²)	15,3	19,0	29,7	20,2	18,0
Ancienneté des bâtiments (en %)					
- construits avant 1970	27,8	47,7	39,4	65,6	40,9
- construits de 1970 à 1979	33,7	12,7	23,5	16,2	24,0
- construits de 1980 à 1989	11,8	10,3	14,3	4,4	10,4
- construits de 1990 à 1999	15,4	22,9	15,1	10,1	16,4
- construits depuis 2000	11,3	6,4	7,7	3,7	8,3
Occupation des capacités d'accueil pour l'enseignement (1)					
- taux moyen d'occupation (en %)	75,8	79,7	74,2		76,9
- part des établissements occupés à plus de 90 % (en %)	24,8	30,5	21,3		25,5
Part des ensembles immobiliers dotés d'au moins (en %)					
- une salle informatique	97,4	98,6	97,4	98,3	97,6
- une salle artistique (arts plastiques, musique)	95,8	72,7	88,8	91,9	91,4
Nombre d'élèves par place en CDI (2)	12,7	14,5	10,6	10,1	12,5
Internats et service de restauration					
- part des ensembles dotés d'internat (en %)	4,8	51,0	53,5	73,2	21,2
- taux d'occupation des lits (en %)	60,2	81,0	78,6	76,4	77,9
- part des lits destinés aux filles (en %)	46,1	47,9	34,7	45,6	43,6
- part des ensembles dotés d'un service de restauration	94,2	95,8	92,0	99,4	94,6

(1) Calculs effectués sur tous les établissements, y compris ceux faisant partie des cités scolaires.

(2) CDI : centre de documentation et d'information.

Présentation

À la rentrée 2008, il y a en France métropolitaine et dans les DOM 254 collèges publics tête de réseaux ambition réussite (RAR), qui scolarisent près d'un collégien sur vingt (118 000 élèves). Les académies offrent des situations contrastées [1].

Ainsi, en métropole, la part des collèges RAR oscille entre 13 % pour l'académie de Aix-Marseille (11,3 % des collégiens), 8,5 % pour celle de Lille (7,1 % des collégiens) à 0,4 % pour celle de Grenoble (0,2 % des collégiens).

Dans les DOM, 22,6 % des collèges sont en RAR contre 4,2 % en France métropolitaine. Les pourcentages d'effectifs de collégiens scolarisés dans ces établissements demeurent plus élevés qu'en France métropolitaine (20 points d'écart en moyenne).

Par nature, les collégiens des RAR sont très massivement d'origine sociale défavorisée : 75 % d'entre eux ont des parents ouvriers ou inactifs, contre 35,2 % dans les établissements hors RAR et réseau de réussite scolaire (RRS). Beaucoup d'entre eux ont un fort retard scolaire : 29,8 % des élèves issus des écoles RAR sont en retard à l'entrée en sixième contre 14,1 % hors éducation prioritaire [2].

De plus, onze collèges privés sous contrat sont en RAR : trois dans chacune des académies d'Aix-Marseille et de Versailles, deux dans celle de Rennes et un dans chacune des académies de Bordeaux, Clermont-Ferrand et Lille.

On dénombre plus de 1 710 écoles publiques ambition réussite à la rentrée 2008. Les diversités académiques sont semblables à celles constatées pour les collèges : la part des écoles RAR oscille entre 7,4 % pour l'académie de Aix-Marseille et 5,9 % pour celle de Lille à 0,3 % pour celle de Grenoble. Dans les DOM, 22,8 % des écoles sont ambition réussite contre 3 % en France métropolitaine.

Le nombre moyen d'écoles de niveau élémentaire par réseau ambition réussite est de 3,6 et celui d'écoles maternelles à peine inférieur (3,1). Dans les DOM, un réseau ambition réussite contient, en moyenne, 1,8 école maternelle et 4,6 écoles de niveau élémentaire.

Depuis la rentrée 2007, 25 lycées sont labellisés "ambition réussite" : 11 lycées d'enseignement général et technologique, 3 lycées polyvalents et 11 lycées professionnels. Les académies d'Amiens, de Créteil et de Rouen accueillent chacune deux lycées d'enseignement général et technologique et celles de Corse, Lyon, Nancy-Metz, Orléans-Tours et Reims en accueillent un. Il y a un lycée polyvalent dans chacune des académies de Créteil, Poitiers et de la Réunion. Enfin, les lycées professionnels se trouvent dans les académies d'Aix-Marseille (2), Créteil (2), Bordeaux, Corse, Nancy-Metz, Poitiers, Reims, Rouen et Toulouse.

Définitions

■ **La politique de l'éducation prioritaire** a été initiée en 1981 avec la création des zones d'éducation prioritaire (ZEP). À la rentrée 1999, la carte de l'éducation prioritaire a été redéfinie et une nouvelle structure ajoutée : le réseau d'éducation prioritaire (REP). L'année scolaire 2005-2006 a été marquée par une réorganisation et une relance de l'éducation prioritaire. L'objectif de ce plan de relance est de renforcer les dispositifs d'aide pédagogique mis en place en distinguant plusieurs niveaux d'action. Pour l'ensemble de l'éducation prioritaire, le collège devient "l'unité de référence du réseau qu'il crée avec les écoles élémentaires et maternelles d'où proviennent ses élèves." Sur ce principe, en lieu et place des réseaux existants dans l'éducation prioritaire, ont été constitués les 254 réseaux "ambition réussite" et les autres réseaux dits "de réussite scolaire" (circulaire n° 2006-058, parue au Bulletin officiel n° 14 de 2006) (voir 2.15).

■ **Les lycées ambition réussite** s'inscrivent dans la continuité du plan de relance de l'éducation prioritaire. Ils ont vocation à répondre aux besoins des nombreux collégiens issus des établissements de l'éducation prioritaire, en général, et des réseaux ambition réussite, en particulier, qui poursuivent leur scolarité dans les lycées d'enseignement général, technologique ou professionnel (note de service n° 2007-079, parue au Bulletin officiel n° 14 de 2007).

Source : Système d'information SCOLARITÉ et informations de la Base centrale des établissements (BCE).

Suite à une grève administrative des directeurs d'école, le recensement des élèves du premier degré est trop partiel pour estimer les écoliers scolarisés dans un réseau ambition réussite.

→ Pour en savoir plus

Publications

– Note d'Information, 09.09.

[1] Nombre et proportion d'établissements dans un réseau ambition réussite (RAR) à la rentrée 2008 (Public)

	Collèges				Écoles		Écoles maternelles		Écoles élémentaires	
	Nombre	%	Effectifs	%	Nombre	%	Nombre	Nbre moyen par réseau	Nombre	Nbre moyen par réseau
Aix-Marseille	27	13,0	13 059	11,3	139	7,4	66	2,4	73	2,7
Amiens	13	7,5	6 225	7,7	120	5,5	58	4,5	62	4,8
Besançon	3	2,6	1 272	2,7	20	1,5	13	4,3	7	2,3
Bordeaux	3	1,2	1 191	1,0	24	0,9	12	4,0	12	4,0
Caen	3	2,0	1 047	1,9	20	1,7	8	2,7	12	4,0
Clermont-Ferrand	4	2,8	1 305	2,9	30	2,4	15	3,8	15	3,8
Corse	1	3,4	419	3,5	5	2,0	0	0,0	5	5,0
Créteil	21	6,0	11 106	6,2	141	5,6	70	3,3	71	3,4
Dijon	2	1,2	797	1,2	19	0,9	10	5,0	9	4,5
Grenoble	1	0,4	298	0,2	9	0,3	4	4,0	5	5,0
Lille	28	8,5	10 958	7,1	186	5,9	88	3,1	98	3,5
Limoges	1	1,3	409	1,5	4	0,6	2	2,0	2	2,0
Lyon	9	4,3	3 670	3,3	72	3,7	34	3,8	38	4,2
Montpellier	6	3,0	2 621	2,5	34	1,8	18	3,0	16	2,7
Nancy-Metz	5	2,1	2 009	2,1	36	1,4	18	3,6	18	3,6
Nantes	9	3,7	2 160	2,1	52	2,6	28	3,1	24	2,7
Nice	6	4,3	3 172	3,7	44	3,9	22	3,7	22	3,7
Orléans-Tours	8	3,4	2 834	2,8	55	2,5	28	3,5	27	3,4
Paris	4	3,6	1 535	2,8	34	5,1	17	4,3	17	4,3
Poitiers	5	3,1	1 595	2,4	39	2,4	19	3,8	20	4,0
Reims	4	3,0	1 327	2,5	21	1,5	9	2,3	12	3,0
Rennes	2	0,9	656	0,8	13	0,8	6	3,0	7	3,5
Rouen	11	6,6	3 529	4,4	69	3,9	39	3,5	30	2,7
Strasbourg	6	4,1	2 918	3,9	36	2,2	22	3,7	14	2,3
Toulouse	7	3,0	2 749	2,6	62	2,4	34	4,9	28	4,0
Versailles	22	5,2	10 248	4,4	150	4,6	77	3,5	73	3,3
France métropolitaine	211	4,2	89 109	3,8	1 434	3,0	717	3,4	717	3,4
Guadeloupe	4	9,3	1 843	6,6	24	7,7	10	2,5	14	3,5
Guyane	12	42,9	8 266	45,2	52	35,6	14	1,2	38	3,2
Martinique	8	18,6	3 719	16,8	43	17,3	0	0,0	43	5,4
La Réunion	19	25,0	15 078	26,6	157	31,2	55	2,9	102	5,4
DOM	43	22,6	28 906	23,1	276	22,8	79	1,8	197	4,6
Total	254	4,8	118 015	4,7	1 710	3,4	796	3,1	914	3,6

Lecture - Dans l'académie d'Aix-Marseille, il y a 27 collèges en RAR, soit 13,0 % des collèges de l'académie. 13 059 collégiens sont scolarisés en RAR, soit 11,3 % des élèves de l'académie. 139 écoles sont en RAR, soit 7,4 % des écoles de l'académie. Il y a 66 écoles maternelles ; en moyenne, dans l'académie, il y a 2,4 écoles maternelles dans un RAR. Enfin, il y a 73 écoles élémentaires ; en moyenne, dans l'académie, il y a 2,7 écoles élémentaires dans un RAR.

[2] Proportion d'enfants d'ouvriers et d'inactifs, d'enfants de cadres et d'enseignants, d'élèves en retard à l'entrée en sixième à la rentrée 2008

	Proportion d'enfants d'ouvriers et d'inactifs (%)	Proportion d'enfants de cadres et d'enseignants (%)	Proportion d'élèves entrant en sixième en retard (%)
Réseau ambition réussite (RAR)	75,0	8,1	29,8
Réseau de réussite scolaire (RRS)	57,4	19,1	23,8
Hors Éducation prioritaire	35,2	38,3	14,1
Ensemble	43,0	31,3	15,9

Présentation

À la rentrée 2008, en France métropolitaine et dans les DOM, les réseaux de réussite scolaire (RRS) compte 6 110 écoles publiques ou collèges publics [1]. Les académies et les départements de France métropolitaine offrent des situations contrastées.

Tout d'abord, trois départements n'ont aucun établissement en réseau de réussite scolaire : le Cantal, la Haute-Loire et la Lozère.

Dans le premier degré, la part des écoles relevant des réseaux de réussite scolaire oscille entre 2,9 % dans l'académie de Poitiers à 27,7 % à Paris, voire 39,1 % en Corse.

Pour les collèges, la distribution s'étend de 5 % des établissements de l'académie de Poitiers à plus de 25 % pour cinq académies : Lille, Paris, Rouen, Créteil et la Corse.

Dans les DOM, 22,4 % des écoles et 21,6 % des collèges sont en réseau de réussite scolaire contre respectivement 10,3 % et 16 % en France métropolitaine. De plus (hors Guyane où tous les collèges en éducation prioritaire sont têtes de réseau ambition réussite), la part de collégiens en RRS demeure plus élevée qu'en France métropolitaine.

En France métropolitaine et dans les DOM, 15,8 % des collégiens sont scolarisés dans un collège en réseau de réussite scolaire, soit 393 500 élèves. La part des collégiens qui relèvent des réseaux de réussite scolaire va de 5,3 % dans l'académie de Poitiers à 23,6 % dans celle de Rouen et 28,2 % dans celle de Créteil.

Les collégiens des RRS sont très massivement d'origine sociale défavorisée : 57,4 % d'entre eux ont des parents ouvriers ou inactifs, contre 35,2 % dans les établissements hors réseau ambition réussite (RAR) et RRS. Beaucoup d'entre eux ont un fort retard scolaire : 23,8 % de ceux issus des écoles RRS sont en retard à l'entrée en sixième contre 14,1 % hors RAR et RRS [2].

Définitions

■ **La politique de l'éducation prioritaire** a été initiée en 1981 avec la création des zones d'éducation prioritaire (ZEP). À la rentrée 1999, la carte de l'éducation prioritaire a été redéfinie et une nouvelle structure ajoutée : le réseau d'éducation prioritaire (REP). L'année scolaire 2005-2006 a été marquée par une réorganisation et une relance de l'éducation prioritaire. L'objectif de ce plan de relance est de renforcer les dispositifs d'aide pédagogique mis en place en distinguant plusieurs niveaux d'action. Pour l'ensemble de l'éducation prioritaire, le collège devient "l'unité de référence du réseau qu'il crée avec les écoles élémentaires et maternelles d'où proviennent ses élèves." Sur ce principe, en lieu et place des réseaux existants dans l'éducation prioritaire, ont été constitués les 254 réseaux "ambition réussite" et les autres réseaux dits "de réussite scolaire" (circulaire n° 2006-058, parue au Bulletin officiel n° 14 de 2006) (voir pages précédentes).

Source : Système d'information SCOLARITÉ et informations de la Base centrale des établissements (BCE).

Suite à une grève administrative des directeurs d'école, le recensement des élèves du premier degré est trop partiel pour estimer les écoliers scolarisés dans un réseau de réussite scolaire.

→ Pour en savoir plus

Publications

- Notes d'Information, 85.44, 90.44, 91.36, 95.25, 98.15, 98.16.
- "L'évaluation des zones d'éducation prioritaire : description, typologie, fonctionnement, résultats", Les dossiers d'Éducation et Formations, n° 14, MEN-Direction de l'évaluation et de la prospective, septembre 1992.
- "L'éducation prioritaire", Éducation et Formations, n° 61, MEN-Direction de la programmation et du développement, octobre-décembre 2001.

[1] Nombre et proportion d'établissements dans un réseau de réussite scolaire (RRS) à la rentrée 2008 (Public)

	Collèges				Écoles		Écoles maternelles		Écoles élémentaires	
	Nombre	%	Effectifs	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Aix-Marseille	38	18,3	19 901	17,3	241	12,9	119	15,5	122	11,1
Amiens	27	15,6	12 875	16,0	184	8,5	59	10,2	125	7,8
Besançon	22	19,1	9 348	19,7	89	6,7	46	12,0	43	4,6
Bordeaux	41	16,3	15 747	13,4	407	15,4	118	15,5	289	15,4
Caen	10	6,6	3 861	6,9	46	3,9	21	6,8	25	2,9
Clermont-Ferrand	18	12,8	8 476	18,7	49	3,9	21	7,3	28	2,9
Corse	13	44,8	6 045	51,1	100	39,1	36	54,5	64	33,7
Créteil	99	28,4	50 504	28,2	559	22,1	279	24,4	280	20,1
Dijon	29	17,9	11 457	17,7	181	9,0	79	11,8	102	7,6
Grenoble	41	16,8	19 424	15,5	212	7,8	97	12,0	115	6,1
Lille	82	25,0	35 836	23,4	543	17,3	235	21,0	308	15,3
Limoges	5	6,5	2 063	7,7	45	6,7	13	8,4	32	6,2
Lyon	39	18,8	19 787	18,0	210	10,7	92	14,4	118	8,9
Montpellier	21	10,4	11 033	10,6	151	7,8	74	11,1	77	6,0
Nancy-Metz	30	12,9	11 807	12,4	202	7,8	78	8,3	124	7,6
Nantes	20	8,3	7 815	7,7	142	7,0	55	10,0	87	5,9
Nice	8	5,7	5 260	6,1	61	5,4	30	6,5	31	4,7
Orléans-Tours	28	12,0	11 193	11,0	153	7,0	68	9,8	85	5,6
Paris	28	25,2	11 884	21,5	183	27,7	85	26,4	98	28,9
Poitiers	8	5,0	3 457	5,3	47	2,9	21	4,3	26	2,3
Reims	25	18,9	10 669	19,9	117	8,2	53	11,0	64	6,7
Rennes	18	8,5	6 253	7,3	113	6,7	20	4,7	93	7,4
Rouen	45	26,9	18 729	23,6	179	10,0	93	15,7	86	7,2
Strasbourg	13	9,0	6 399	8,5	63	3,9	35	5,4	28	2,9
Toulouse	20	8,5	6 095	5,8	171	6,6	36	4,6	135	7,4
Versailles	82	19,5	41 840	18,1	540	16,5	279	18,2	261	15,1
France métropolitaine	810	16,0	367 758	15,5	4 988	10,3	2 142	13,1	2 846	8,8
Guadeloupe	11	25,6	6 678	23,9	58	18,6	22	17,6	36	19,4
Guyane	-	-	-	-	29	19,9	7	17,5	22	20,8
Martinique	11	25,6	4 752	21,5	73	29,3	32	41,0	41	24,0
La Réunion	19	25,0	14 305	25,2	111	22,1	32	18,9	79	23,7
DOM	41	21,6	25 735	20,6	271	22,4	93	22,6	178	22,3
Total	851	16,2	393 493	15,8	5 259	10,6	2 235	13,3	3 024	9,2

[2] Proportion d'enfants d'ouvriers et d'inactifs, d'enfants de cadres et d'enseignants, d'élèves en retard à l'entrée en sixième à la rentrée 2008

	Proportion d'enfants d'ouvriers et d'inactifs (%)	Proportion d'enfants de cadres et d'enseignants (%)	Proportion d'élèves entrant en sixième en retard (%)
Réseau ambition réussite (RAR)	75,0	8,1	29,8
Réseau de réussite scolaire (RRS)	57,4	19,1	23,8
Hors Éducation prioritaire	35,2	38,3	14,1
Ensemble	43,0	31,3	15,9

Présentation

Les zones urbaines sensibles (ZUS) sont des territoires définis par les pouvoirs publics pour être la cible prioritaire de la politique de la ville. Un établissement ou une école sont "en ZUS" s'ils sont situés dans une ZUS. Toutes les ZUS n'ont pas d'établissement scolaire implanté sur leur territoire. Par exemple, malgré la présence de 3 ZUS dans l'académie de Limoges, aucune école et aucun établissement scolaire n'est en ZUS.

À la rentrée 2008, il y a, en France métropolitaine et dans les DOM, 3 528 écoles publiques, soit 7,1 % des écoles, situées en ZUS. 480 collèges publics (9,1 % des collèges) sont implantés en ZUS ; ils accueillent 227 900 élèves. Enfin, 118 lycées d'enseignement général et technologique publics (7,5 % des lycées) et 100 lycées professionnels publics (9,7 % des lycées professionnels) sont en ZUS. Ils accueillent respectivement 97 700 et 44 000 lycéens.

Sur les 254 collèges tête de réseau ambition réussite (RAR), 157 sont situés en ZUS (soit 61,8 %). Un tiers des collèges ZUS sont en RAR et quatre sur cinq sont en éducation prioritaire (voir 2.14 et 2.15).

La concentration des établissements scolaires en ZUS peut être mesurée par le pourcentage d'établissements ou d'écoles en ZUS, calculé en rapportant le nombre d'établissements situés en ZUS au nombre d'établissements en zone urbaine. Dans les écoles de France métropolitaine, ce pourcentage s'établit à 9 %, avec des variations académiques allant de 4 % pour l'académie de Toulouse à 22 % pour celle de Corse. Il est inférieur à 8 % pour les académies de Bordeaux, Caen, Grenoble, Nancy-Metz, Nice, Paris, Rennes et Strasbourg. La part des écoles situées en ZUS dans les zones urbaines varie de 11 % à 17 % pour les académies d'Aix-Marseille, Créteil, Lille et Versailles.

Le pourcentage moyen de collèges situés en ZUS dans les zones urbaines s'établit pour la France métropolitaine à 12 %. Il varie de 5 % pour l'académie de Toulouse à 24 % pour celle de Reims. La part des collèges est nettement inférieure à la moyenne métropolitaine (entre 5 % et 10 %) pour Bordeaux, Grenoble, Lille, Nice et Paris. Elle est comprise entre 14 % et 24 % pour les académies d'Aix-Marseille, Caen, Corse, Dijon, Montpellier, Orléans-Tours et Rouen.

Le pourcentage des lycées situés en ZUS dans les zones urbaines s'élève à 10 % pour la métropole. Il varie de 2 % pour l'académie de Strasbourg à 27 % pour celle de Reims. Aucun lycée de Corse ne se situe en ZUS. La part de lycées en ZUS varie de 3 % à 7 % pour les académies d'Aix-Marseille, Créteil, Grenoble, Nice, Orléans-Tours, Paris, Rennes et Toulouse. Elle est comprise entre 12 % et 22 % pour les académies d'Amiens, Besançon, Caen, Clermont-Ferrand, Dijon, Montpellier, Poitiers et Rouen.

Dans les DOM, ces pourcentages d'écoles et d'établissements situés en ZUS sont plus élevés pour l'académie de la Réunion où 18 % des écoles, 27 % des collèges et 23 % des lycées ZUS sont en zone urbaine.

Définitions

■ **Les zones urbaines sensibles (ZUS)** sont des territoires infra-urbains définis par les pouvoirs publics pour être la cible prioritaire de la politique de la ville, en fonction des considérations locales liées aux difficultés que connaissent les habitants de ces territoires. Ainsi, 751 zones ont été définies par la loi du 14 novembre 1996.

■ **La notion de zone urbaine est approchée ici à partir de celle des zones en aires urbaines et en aires d'emploi de l'espace rural (ZAUER).** Une ZAUER se dessine en fonction de la continuité de l'habitat, établie en métropole à partir du recensement 1999 de la population. Est considéré comme zone urbaine un ensemble d'une ou plusieurs communes présentant une continuité du tissu bâti et comptant au moins 2 000 habitants. Les communes rurales sont celles qui n'appartiennent pas à une zone urbaine.

■ **Champ.** Établissements publics des premier et second degrés dépendant du ministère de l'Éducation nationale.

Sources : MEN-MESR-DEPP.

– Système d'information SCOLARITÉ.

– Base centrale des établissements (BCE).

Suite à une grève administrative des directeurs d'école, le recensement des élèves du premier degré est trop partiel pour estimer les écoliers scolarisés dans une zone urbaine sensible.

→ Pour en savoir plus

Publications

– Rapport 2008 de l'Observatoire national des zones urbaines sensibles - novembre 2008.

[1] Nombre et proportion d'établissements publics dans une Zone urbaine sensible (ZUS) à la rentrée 2008 (ministère de l'Éducation nationale)

	Nombre de ZUS	Écoles en ZUS		Collèges en ZUS		Lycées en ZUS				Effectifs d'élèves en ZUS	
		Nombre	% (1)	Nombre	% (1)	Nombre	% (1)	Nombre de LEGT	Nombre de LP	Collèges	Lycées
Aix-Marseille	36	232	15,0	31	17,1	7	7,1	2	5	15 822	4 794
Amiens	21	136	8,4	14	11,9	16	21,9	6	10	7 753	8 960
Besançon	23	95	10,0	10	13,7	6	13,0	2	4	4 420	3 358
Bordeaux	24	78	5,2	14	9,5	10	10,2	4	6	6 243	5 641
Caen	12	52	7,0	12	15,6	8	15,7	5	3	4 868	5 395
Clermont-Ferrand	17	61	8,8	8	13,3	5	12,2	3	2	3 978	3 817
Corse	5	27	21,6	2	15,4	0	0,0	0	0	1 208	0
Créteil	68	419	16,6	43	12,4	8	4,8	5	3	21 153	6 010
Dijon	22	95	7,9	12	14,5	7	15,2	5	2	5 160	4 535
Grenoble	24	108	5,4	13	7,3	7	6,5	3	4	5 019	3 512
Lille	73	312	11,0	31	10,2	20	11,2	8	12	14 262	8 840
Limoges	3	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Lyon	40	173	10,4	20	11,6	13	11,4	6	7	10 216	7 295
Montpellier	28	126	10,5	23	18,5	8	13,3	3	5	11 815	8 781
Nancy-Metz	38	110	5,5	22	12,4	9	9,3	5	4	9 465	4 640
Nantes	29	122	9,2	22	13,6	11	11,5	5	6	7 790	5 802
Nice	12	63	6,3	7	5,5	2	3,4	2	0	3 847	2 175
Orléans-Tours	30	127	8,8	23	15,9	4	5,0	2	2	8 059	2 496
Paris	9	48	7,3	6	5,4	3	3,0	2	1	2 974	1 525
Poitiers	14	66	7,7	8	10,5	9	16,4	5	4	3 425	4 716
Reims	31	95	10,5	19	24,4	15	26,8	8	7	7 841	7 142
Rennes	20	59	5,3	15	11,7	4	4,9	3	1	6 615	3 088
Rouen	25	125	8,2	20	14,1	9	13,0	6	3	6 747	6 293
Strasbourg	19	96	6,7	17	13,2	1	1,6	1	-	8 305	1 162
Toulouse	14	62	4,4	6	4,8	3	3,5	1	2	3 004	1 173
Versailles	80	515	15,8	56	13,3	21	10,8	17	4	29 035	18 182
France métropolitaine	717	3 402	9,5	454	12,2	206	9,6	109	97	209 024	129 332
Guadeloupe	8	19	8,3	4	13,3	1	5,3	1	0	2 617	1 033
Guyane	6	4	5,0	0	0,0	1	14,3	1	0	0	1 195
Martinique	4	20	10,8	4	13,3	1	5,3	0	1	2 154	555
La Réunion	15	83	18,2	18	26,9	9	22,5	7	2	14 083	9 611
DOM	33	126	13,2	26	18,4	12	14,1	9	3	18 854	12 394
Total	750	3 528	9,6	480	12,4	218	9,7	118	100	227 878	141 726

(1) Le pourcentage est calculé en rapportant le nombre d'établissements publics implantés en ZUS au nombre d'établissements implantés en zone urbaine.
Remarque : sont exclus de l'analyse les établissements régionaux d'enseignement adapté (EREA).

Présentation

Le nombre d'établissements universitaires a augmenté au cours des années quatre-vingt-dix grâce au plan "Universités 2000" qui a permis, à partir de 1991, outre la création d'universités nouvelles, la multiplication d'antennes d'universités et d'IUT, ainsi que des écoles d'ingénieurs universitaires, localisées sur de nouveaux sites géographiques.

À la rentrée 2002, à la suite de fusions de plusieurs antennes universitaires, sont apparus les deux premiers Centres universitaires de formation et de recherche (CUFR) à Albi et à Nîmes. De même, depuis la rentrée 2001, quatre écoles polytechniques universitaires, nées de la fusion de plusieurs écoles ou formations d'ingénieurs d'un même site, ont été rattachées aux universités d'Aix-Marseille I, de Lille I, de Tours et d'Orléans. Cette nouvelle tendance au regroupement des structures, après leur multiplication rapide durant les années 1990, correspond à une volonté de rationalisation de l'offre de formation sur le territoire et de création de structures visibles sur le plan international dans le domaine universitaire. En 2008, l'université de Strasbourg regroupe les universités de Strasbourg I, Strasbourg II et Strasbourg III.

En 2004, Paris IX a quitté le champ des universités et a désormais le statut de grand établissement. L'INP de Grenoble a pris ce statut en 2007. Le CUFR de Nîmes est devenu une université en 2007. Le nombre d'universités (y compris le CUFR d'Albi) en France métropolitaine et dans les DOM est désormais de 79. Les grands établissements sont au nombre de 10. Le nombre d'établissements ayant des classes STS a fortement progressé jusqu'en 2003. En 2004, il amorce une diminution qui se poursuit en 2005 en raison de l'évolution des lycées privés. Depuis 2006, ce nombre progresse : 49 établissements supplémentaires proposent des STS en 2008, soit + 2,3 %. Le nombre d'établissements ayant des CPGE augmente de 8 unités en 2008. Après une décennie de baisse ou de croissance modérée, le nombre d'écoles d'ingénieurs a progressé fortement en 2004 (+ 2,5 %) sous l'impulsion des écoles dépendantes des universités. En 2005, un contrecoup a été constaté (- 1,6 %), suivi d'une stabilisation en 2006. Depuis 2007, le nombre d'écoles d'ingénieurs diminue (- 3,8 % en 2008). Celui des écoles de commerce baisse de 1,9 % en 2008.

Malgré le reclassement de Paris IX, la centralisation des universités reste forte : 20 % d'entre elles sont situées en Île-de-France. De même, pour les écoles d'ingénieurs hors université, de commerce, les CPGE et les autres établissements, le poids de l'Île-de-France est compris entre 23 % et 27 %. Au contraire, les établissements ayant des classes STS, les IUT et, surtout, les écoles d'ingénieurs dépendantes des universités sont relativement plus nombreux en province (entre 84 % et 90 % de ces établissements sont situés en province).

Définitions

■ **Universités.** Les universités (établissements publics d'enseignement) sont organisées en unités de formation et de recherche (UFR). On y a également assimilé le CUFR d'Albi, appelé à devenir une université. Le PRES de Paris-Est n'est pas considéré comme une université.

■ **Grands établissements.** Regroupent les grands établissements délivrant des formations du supérieur : l'Institut d'études politiques de Paris, l'École nationale des chartes, l'École pratique des hautes études, l'École des hautes études en sciences sociales, l'Institut national des langues et civilisations orientales, l'Observatoire de Paris, l'Institut de physique du Globe, l'École nationale supérieure des sciences de l'information et des bibliothèques, Paris IX, l'INP de Grenoble.

■ **Écoles d'ingénieurs.** Établissements habilités à délivrer un diplôme d'ingénieur.

■ **Instituts universitaires de formation des maîtres (IUFM).** La loi d'orientation sur l'éducation du 10 juillet 1989 a créé un IUFM dans chaque académie. Établissements publics d'enseignement supérieur à caractère administratif, ils se sont substitués aux anciennes structures (écoles normales d'instituteurs, centres pédagogiques régionaux, écoles normales d'apprentissage, centres de formation des professeurs de l'enseignement technique). En 2008-2009, ils sont intégrés dans une université de rattachement, à l'exception de ceux de Guadeloupe, de Guyane et de Martinique (IUFM non universitaires dans [1]).

■ **CPGE, STS.** Classes préparatoires aux grandes écoles, sections de techniciens supérieurs. Il s'agit des établissements du second degré et du supérieur ayant des classes CPGE et STS.

■ **Écoles paramédicales et sociales.** On ne retient que les écoles recrutant au niveau du baccalauréat et au-delà.

■ **Autres écoles.** Elles forment un groupe non homogène. On y trouve les écoles vétérinaires, de journalisme, d'autres écoles supérieures dépendant d'autres ministères, etc.

■ **PRES.** Pôle de recherche et d'enseignement supérieur.

Sources

- MESR-DGESIP-DGRI-SIES.
- Système d'information SISE, enquêtes menées par le SIES sur les écoles d'ingénieurs, les établissements d'enseignement supérieur non rattachés aux universités, les STS et CPGE collectés par le MEN-MESR-DEPP, enquêtes spécifiques aux ministères en charge de l'Agriculture, de la Santé, des Affaires sociales et de la Culture.

[1] Évolution du nombre d'établissements et structures de l'enseignement supérieur (France métropolitaine + DOM)

Type d'établissement ou de structure	1999 2000	2000 2001	2001 2002	2002 2003	2003 2004	2004 2005	2005 2006	2006 2007	2007 2008	2008 2009
Universités (1)	80	80	80	82	82	81	81	81	81	79
IUT	103	104	112	112	113	114	114	114	114	115
IUFM universitaires	-	-	-	-	-	-	-	-	-	27
IUFM non universitaires	28	28	30	30	30	30	30	30	30	3
Grands établissements	8	8	8	8	8	9	9	9	10	10
STS (2)	2 015	2 040	2 068	2 100	2 118	2 116	2 109	2 125	2 133	2 182
dont publiques	1 228	1 251	1 275	1 293	1 305	1 311	1 312	1 323	1 319	1 335
dont privées	787	790	793	807	811	805	797	802	814	847
CPGE (2)	407	403	403	403	405	406	407	406	414	422
dont publiques	311	309	311	312	314	315	317	318	324	331
dont privées	96	94	92	91	91	91	90	88	90	91
Écoles d'ingénieurs	245	241	243	243	244	250	246	247	240	231
dont publiques, dépendantes des universités	69	69	68	69	66	70	69	70	74	59
dont publiques, dépendantes des INP	21	21	19	20	20	21	21	21	11	10
dont publiques, dépendantes des UT	3	3	3	3	3	3	3	3	2	2
dont publiques, indépendantes des universités	84	81	85	83	83	85	84	86	85	92
dont privées	68	67	68	68	72	71	69	67	68	68
Écoles de commerce, gestion et comptabilité	224	230	234	225	228	227	223	219	210	206
Établissements universitaires privés	18	18	19	15	13	13	13	13	13	13
Écoles normales supérieures	4	4	4	4	4	4	4	4	4	5
Écoles d'architecture	25	25	23	23	23	23	23	23	20	21
Écoles supérieures artistiques et culturelles	221	239	229	243	238	237	236	235	242	233
Écoles paramédicales hors université (3)	431	420	420	409	420	420	418	412	410	410
Écoles préparant aux fonctions sociales (3)	137	133	133	143	147	143	161	180	188	188
Autres écoles de spécialités diverses	202	197	212	219	221	222	217	212	206	198
dont écoles juridiques et administratives	50	60	64	64	61	62	57	58	56	52
dont écoles de journalisme et écoles littéraires	16	18	23	24	25	25	25	24	25	23
dont écoles vétérinaires	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4

(1) Y compris à partir de 2002-2003, les deux CUFR de Albi et Nîmes. En 2007, le CUFR de Nîmes est devenu une université. Le Pôle de recherche et d'enseignement supérieur (PRES) de Paris-Est, créé en 2008, n'est pas considéré comme une université. En 2008, l'université de Strasbourg regroupe les universités de Strasbourg I, Strasbourg II et Strasbourg III. (2) Établissements disposant de classes STS ou CPGE. Estimation en 1999-2000 pour les STS et CPGE agricoles. (3) Données 2007-2008 en 2008-2009.

[2] Nombre d'établissements et de structures de l'enseignement supérieur par académie en 2008-2009 (France métropolitaine + DOM)

Académies	Structures relevant des universités				IUFM hors université			Écoles d'ingénieurs indépendantes des universités	Écoles de commerce, gestion, comptabilité	Autres établissements
	Universités (1)	IUT	Écoles d'ingénieurs dépendantes des universités	IUFM	STS	CPGE				
Aix-Marseille	4	3	3	1	92	16	5	11	73	
Amiens	1	3	-	1	63	9	4	4	31	
Besançon	1	2	1	1	48	9	2	4	17	
Bordeaux	5	6	6	1	98	12	7	19	58	
Caen	1	3	1	1	53	10	3	3	32	
Clermont-Ferrand	2	2	2	1	47	10	3	3	30	
Corse	1	1	-	1	6	2	-	2	3	
Dijon	1	3	3	1	57	11	2	5	33	
Grenoble	4	5	3	1	109	14	-	5	56	
Lille	6	8	3	1	123	25	12	8	99	
Limoges	1	1	1	1	30	4	2	3	19	
Lyon	4	6	2	1	121	20	11	18	109	
Montpellier	5	4	1	1	105	12	5	9	63	
Nancy-Metz	3	8	3	1	82	15	14	1	45	
Nantes	3	6	4	1	145	24	16	12	75	
Nice	2	2	2	1	53	12	4	6	28	
Orléans-Tours	2	6	2	1	79	10	3	3	29	
Poitiers	2	3	1	1	66	9	3	6	22	
Reims	1	2	1	1	53	8	2	11	17	
Rennes	4	8	5	1	128	22	15	6	84	
Rouen	2	3	1	1	65	13	4	2	25	
Strasbourg	2	5	6	1	57	13	2	2	39	
Toulouse	4	5	1	1	103	16	13	11	74	
Total province	61	95	52	23	1 783	296	132	154	1 061	
Paris	7	2	1	1	84	49	14	37	190	
Créteil	4	9	3	1	114	25	9	3	60	
Versailles	5	7	2	1	132	38	17	10	84	
Total Ile-de-France	16	18	6	3	330	112	40	50	334	
France métr.	77	113	58	26	2 113	408	172	204	1 395	
Guadeloupe	1	-	-	-	1	19	4	-	7	
Guyane	-	1	-	-	1	3	2	-	2	
Martinique	-	-	-	-	1	16	4	-	9	
La Réunion	1	1	1	1	-	31	4	-	8	
France métr. + DOM	79	115	59	27	3	2 182	422	172	206	1 421

(1) Le Pôle de recherche et d'enseignement supérieur (PRES) de Paris-Est, créé en 2008, n'est pas considéré comme une université. En 2008, l'université de Strasbourg regroupe les universités de Strasbourg I, Strasbourg II et Strasbourg III.